



# Opération Grand Site Estérel

Tome 2

**LE PROGRAMME D' ACTIONS**



**Décembre 2023**



# SOMMAIRE

## Axe 1 : Préserver le paysage et valoriser le patrimoine

### ORIENTATION 1 - Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère

#### Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion du massif

<b>Action 1</b>	Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site	7
<b>Action 2</b>	Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes	9

#### Préserver l'intégrité paysagère et environnementale du massif

<b>Action 3</b>	Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et des visiteurs	11
<b>Action 4</b>	Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs	13
<b>Action 5</b>	Réduire l'impact paysager d'aménagements existants	15

#### Mette en valeur les routes emblématiques du massif

<b>Action 6</b>	Requalification paysagère des portions de routes goudronnées intérieures	17
-----------------	--	----

#### Préserver la mosaïque de paysages du massif

<b>Action 7</b>	Promouvoir les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques pour la DFCI, les paysages et la biodiversité	19
<b>Action 8</b>	Préserver l'apiculture dans l'Estérel	21
<b>Action 9</b>	Valoriser les produits de terroir de l'Estérel	23

#### Préserver les paysages identitaires et habités du massif ainsi que leur patrimoine historique

<b>Action 10</b>	Mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel	25
<b>Action 11</b>	Préserver le patrimoine de villégiature et son paysage de ville jardin	27
<b>Action 12</b>	Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur	29
<b>Action 13</b>	Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 1	31
<b>Action 14</b>	Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 2	33

### ORIENTATION 2 - Révéler l'exceptionnel - préserver les sites sensibles terrestres et marins

#### Préserver les milieux terrestres de grande sensibilité écologique des impacts de la fréquentation

<b>Action 15</b>	Canaliser les cheminements, éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique	36
------------------	---	----

## **Préserver et mettre en valeur l'espace marin du Grand Site**

**Action 16** Développer un schéma d'accueil du public marin Grand Site 38

## **Mettre en valeur les sites exceptionnels / préserver l'intime et les espaces sensibles**

**Action 17** Réhabilitation écologique et paysagère du ravin du Mal Infernet, du lac du Grenouillet et de l'ancien lac de l'Ecureuil 40

# **Axe 2 : Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux**

## **ORIENTATION 3 - Organiser les mobilités et les accès au grand site**

**Action 18** Encadrer les process d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site 43

**Action 19** Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site 45

## **Aménager les Zones d'accueil principales et portes d'entrée de niveau 2 du Grand Site avec développement des mobilités douces**

**Action 20** Définition et réalisation de la Zone d'accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et du pôle multimodal 47

**Action 21** Définition et réalisation de la Zone d'accueil Cardinale Est et du pôle intermodal 49

**Action 22** Définition et réalisation de la zone d'accueil cardinale Nord du Col du Testanier/ Le Malpey 51

**Action 23** Définition et réalisation de la zone d'accueil cardinale Ouest et valorisation du site emblématique du Blavet 53

**Action 24** Définition et réalisation de la zone d'accueil principale du Rocher de Roquebrune : Chapelle Saint Roch - Lac Aréna 55

**Action 25** Aménagement et/ou pose de la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée de niveau 2 57

## **ORIENTATION 4 - Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature terrestres**

**Action 26** Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de nature 59

**Action 27** Gestion des sites d'escalades aménagés du Grand Site 61

**Action 28** Réalisation d'une charte des manifestations 63

# **Axe 3 : Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public**

## **ORIENTATION 5 - Pérenniser le Grand Site**

**Action 29** Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du S.M.G.S.E avec les enjeux de l'Opération Grand Site 65

**Action 30** Réviser le périmètre de l'Opération Grand Site 67

<b>Action 31</b>	Préserver le Grand Site en élargissant le périmètre du site classé du Grand Site	69
<b>Action 32</b>	Protéger le Grand Site de menace écologique et paysagère	71

### **Observer les évolutions et adapter la gestion du massif**

<b>Action 33</b>	Poursuite de l'animation de l'Observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site	73
<b>Action 34</b>	Etablir un diagnostic concernant l'arrivée de macrodéchets en zone littorale et marine	75
<b>Action 35</b>	Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages	77

## **ORIENTATION 6 - Informer et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil**

<b>Action 36</b>	Créer les premiers outils de communication du Grand Site	80
<b>Action 37</b>	Communiquer efficacement sur l'Opération Grand Site	82
<b>Action 38</b>	Développer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Grand Site - Mise en œuvre de la charte d'accueil du Grand Site	84

## **ORIENTATION 7 - Développement du projet de découverte et de médiation "Raconte-moi l'Estérel"**

### **Structuration du projet de découverte et de médiation "Raconte-moi l'Estérel"**

<b>Action 39</b>	Animation, création de lieux d'exposition dans le cadre du « Centre d'information et de découverte éclaté »	87
<b>Action 40</b>	Définition et aménagement d'itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques), et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires	89

### **Développer le potentiel élevé de l'Estérel comme lieu de recherche et de pédagogie**

<b>Action 41</b>	Développer des partenariats avec l'Education nationale	91
------------------	--	----

Le tome 1 présente le territoire du Grand Site du massif de l'Esterel et son ambition dans le cadre de l'Opération Grand Site. Il permet d'introduire ce deuxième tome concernant les opérations du programme d'actions et leurs priorités. Le tome 2 détaille les perspectives d'actions, d'aménagements et de requalification du territoire portées par les acteurs du Grand Site. Le principe est donc de passer de la planification à la mise en action, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés dans la préservation et la valorisation du site. Il s'agit d'une démarche cohérente et globale, basée sur une vision à long terme pour assurer une gestion durable et pérenne du Grand Site de l'Esterel.

L'Opération Grand Site de l'Esterel est un projet ambitieux qui vise à concilier développement touristique et préservation de l'environnement. Il s'agit d'un exemple concret de l'importance de la protection de la nature pour le développement durable, mais aussi d'une belle opportunité pour les visiteurs de découvrir un lieu unique dans les meilleures conditions.



# Axe 1 : Préserver le paysage et valoriser le patrimoine

## ORIENTATION 1 - Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère



Pour faire vivre le massif de l'Esterel tout en préservant son intégrité écologique et paysagère, il est nécessaire d'informer les visiteurs sur l'importance de respecter l'environnement naturel de l'Esterel. Collaborer avec les acteurs locaux, tels que les associations, les organismes de tourisme et les collectivités locales pour mettre en place des actions concertées qui visent à préserver le massif de l'Esterel.

En combinant les différentes actions, il est possible de faire vivre le massif de l'Esterel tout en préservant les paysages, assurant ainsi sa valorisation durable pour les générations présentes et futures.

**ACTION**  
**1**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion du massif

Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site

**Contexte**

Le territoire présente des richesses écologiques reconnues qui tiennent à la présence d'une grande diversité de milieux et de ce fait d'espèces animales et végétales. Aujourd'hui, la biodiversité profite de nombreux statuts de protection. Ils assurent sa bonne prise en compte et sa sauvegarde.

La protection contre les incendies est un enjeu majeur de la gestion du massif de l'Estérel. L'articulation de la DFCI avec l'OGS est une composante essentielle du projet ; l'accueil du public et la sécurité des visiteurs seront donc en accord avec les enjeux de prévention et de lutte contre l'incendie. Lors de la révision du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel en date du 30 juillet 2018, ont été présentés :

- un dossier a été soumis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) afin d'évaluer l'impact paysager lié à son application et de proposer des mesures appropriées pour les limiter. Les mesures paysagères préconisées ont été guidées par le respect du site, la volonté affirmée de ne pas altérer son identité et par le souhait d'une protection optimale de la nature et des paysages existants.
- un dossier d'évaluation des incidences sur les trois sites Natura 2000 monté sur la base d'une analyse bibliographique, une consultation des bases de données naturalistes et des audits des animateurs Natura 2000. La conclusion est que le PIDAF Estérel ne présente pas d'incidences résiduelles significatives sur les habitats et espèces des trois sites Natura 2000 si l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont appliquées.

**Finalité de l'action**

- Prendre en compte les enjeux biodiversité,
- Établir des zones prioritaires d'intégration paysagère exemplaire des pistes de débroussaillage (paysage emblématique, co-visibilité depuis les sommets de l'Estérel),
- Entretien des bandes débroussaillées en conservant des individus capables d'assurer la reproduction du peuplement,
- Sensibiliser sur les procédures, les intérêts et travailler en étroite collaboration avec les autorités publiques en charge de leur respect

<b>SECTEURS CONCERNÉS</b>
Périmètre du Grand Site
<b>MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE</b>
S.M.G.S.E, ONF
<b>PARTENAIRES</b>
CCPF, ECAA, CACPL, ONF, DREAL PACA
<b>INDICE DE PRIORITÉ</b>

**1**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Appliquer les préconisations environnementales et paysagères pour les travaux DFCI du PIDAF,
- Réaliser des études paysagères et environnementales pour tout projet de création d'ouvrage DFCI,
- Mettre en œuvre des protocoles d'éradication d'espèces végétales exotiques envahissantes (**fiche action 2**),
- Suivre les évolutions technologiques des matériels utilisés par les entreprises pour les travaux DFCI.



*Paysage de maquis bas sous pinède sur une zone de débroussaillage*

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2022	Travaux de débroussaillage DFCI selon programmation du PIDAF Estérel	383.000,00 €	EUROPE/ ETAT/Région Sud / Département du Var
2023	Travaux de débroussaillage DFCI selon programmation du PIDAF Estérel	313.000,00 €	
2024 2026	Programme à définir	Coût selon programmation	

**ACTION 2**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion du massif

**Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes**

**Contexte**

La valeur du massif réside dans la diversité et la singularité de son histoire géologique et par extension dans sa singularité et sa diversité écologique et paysagère.

Aujourd’hui des facteurs divers menacent cette richesse écologique : changement climatique et allongement des périodes de sécheresse induisant une augmentation des risques d’incendie, progression des parasites et Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE).

La lutte contre les EVEE (mimosa, hakéa, figuier de barbarie, ...) est une préoccupation depuis de nombreuses années pour les acteurs gestionnaires du massif : département des Alpes-Maritimes, ECAA, ONF, Syndicat. L’objectif sera ici de renforcer une lutte déjà active, de fédérer les actions présentes sur le territoire du Grand Site, de favoriser les échanges d’expérience, voire de développer des méthodologies communes. Par exemple, la méthodologie appliquée dans les Alpes Maritime pour la lutte contre hakéa a été élaborée en concertation avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNM) et l’incinération réalisée avec le Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS) tandis que l’Office National des Forêts a développé une autre méthodologie.



Opération d’élimination contre les invasives

**Finalité de l’action**

- Faire un état des lieux et cartographier les stations des EVEE principales (mimosa, hakéa, figuier de barbarie)
- Répertoireier les actions existantes et les retours d’expérience
- Adapter la gestion DFCI au risque d’envahissement dans les bandes débroussaillées favorables au développement d’espèces héliophiles

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D’OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, CEN PACA, ECAA, ONF, DEPARTEMENT DU VAR, DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**PARTENAIRES**

ARPE PACA, CBN MED, DREAL PACA, ONF, ECAA, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L’ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES

**INDICE DE PRIORITÉ**

1

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre à :

- Collecter les données, coordonner les acteurs et les actions, favoriser les échanges d'expérience,
- Etablir une stratégie commune de lutte contre les EVEC,
- Assurer une veille dans les bandes débroussaillées DFCI afin de réaliser un protocole d'éradication dès la mise en place,
- Coordonner les travaux DFCI avec les travaux d'éradication,
- Lutter contre la prolifération d'EVEC (chantiers bénévoles).

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>Depuis 2017</b>	Méthode du tire-sève sur le mimosa	Projet porté par l'ONF	
<b>2022</b>	Eradication Hakéa— Département des Alpes-Maritimes	Projet porté par le Département des Alpes-Maritimes	
<b>2022</b>	Eradication Figuier de barbarie— Secteur du Dramont— Partenariat Mécénat/ONF	Projet porté par l'ONF	
<b>2023</b>	Eradication du mimosa—piste DFCI H90 La Louve—Partenariat Natura 2000/CEN PACA/ONF-SMGSE	Projet porté par Natura 2000	
<b>2023</b>	Eradication du mimosa – Notre Dame d'Afrique Théoule-sur-Mer	1.500,00 €	
<b>2024 2026</b>	Eradication Hakéa Partenariat Mécénat/ONF	Projet porté par l'ONF	

**ACTION  
3**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Préserver l'intégrité paysagère et environnemental du massif

**Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et visiteurs**

**Contexte**

Territoire forestier, le massif de l'Estérel fait l'objet d'enjeux de protection vis-à-vis du risque incendie de forêt. Ce dernier est la première crainte exprimée par les usagers quant à l'avenir du massif. Le Syndicat est doté de la compétence de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) et à ce titre pilote un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel. Par des actions préventives de réduction de la biomasse combustible et de maintien des accès sécurisés au massif par les moyens de lutte, il favorise une rapidité d'intervention afin de circonscrire le feu.

Le Syndicat peut également s'appuyer sur un réseau de partenaires, dont les comités communaux de feux de forêts (CCFF), bénévoles placés sous l'autorité du Maire dont les missions relèvent de la prévention, de la sensibilisation, de la surveillance et du guidage des moyens de lutte sur zone. En leur présence, des réunions publiques sont organisées avec les équipes municipales et le Syndicat afin de rappeler à la population les comportements à risque à éviter.



Aspiration des citernes CCFF – S.M.G.S.E

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E

**PARTENAIRES**

CCFF, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORÊT, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, POMPIERS

**INDICE DE PRIORITÉ**

**1**

**Finalité de l'action**

- Développer le partenariat avec les acteurs de la sensibilisation et de la prévention,
- Promouvoir la culture du risque incendie en communiquant la réglementation, sur la pénétration, la circulation et le stationnement, actualisée chaque jour par la Préfecture du Var,
- Promouvoir la culture du risque incendie en communiquant la Météo des Forêts actualisée chaque jour par le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

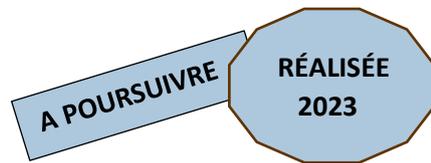
## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Mettre en place de réunions pré et post saison estivale avec les CCFF,
- Mettre en place des visites de reconnaissance de terrain avec les pompiers,
- Mettre en place de panneaux « risque feux de forêt » sur les principales entrées du massif avec convention auprès des CCFF pour actualisation journalière,
- Organiser de réunions publiques dans les communes partenaires (Bagnols-en-Forêt, Fréjus...),
- Fournir les éléments constitutifs du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) de l'Estérel et communiquer sur l'état d'avancement des travaux DFCI.
- Mettre en place de la Garde Régionale Forestière (**fiche action n°4**)

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2022</b>	Réunions pré et post saison estivale avec les CCFF et réunions publiques	Mobilisation des effectifs	
<b>2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions pré et post saison estivale avec les CCFF, réunions publiques, visite de reconnaissance terrain avec les pompiers et Garde Régionale Forestière,</li> <li>• Installation des panneaux « risque feux de forêt »</li> </ul>	62.000,00 €	
<b>2024 2026</b>	Action pérenne		



**ACTION  
4**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Préserver l'intégrité paysagère et environnemental du massif

**Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs**

**Contexte**

Il existe depuis 2018, une proposition d'accompagnement de la part de la Région Sud sur un dispositif de « Garde Régionale Forestière » pour une communication au plus près des publics pour la sensibilisation aux risques incendie sur des territoires tels que PNR, PNN, Communautés de Communes, Collectivités territoriales avec compétence forêt.

Cette garde, recouvrant l'ensemble du territoire, permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêt.

La Garde Régionale Forestière jouera un rôle essentiel sur le terrain. Les jeunes gardes suivent une formation préalable à l'exercice de leurs missions. Encadrés par des professionnels de la forêt et du feu, ils ont acquis les fondamentaux théoriques et pratiques pour prévenir le risque incendie dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, pour la préservation du patrimoine naturel et paysager, un accroissement des activités de surveillance (police de l'environnement) de l'Office National des Forêts a été commandé par le Syndicat au titre de l'année 2023. Cette surveillance au titre de la police de l'environnement devra être garantie dans le contexte de ce territoire littoral et périurbain soumis à une forte fréquentation en accroissement et compte tenu des enjeux nouveaux de surveillance de la Réserve biologique intégrale.

**Finalité de l'action**

- Patrouiller dans le massif de l'Esterel et sur le littoral en coordination avec des autres dispositifs existants
- Renforcer les missions de police de l'environnement sur une aire protégée
- Informer et sensibiliser les visiteurs sur la fragilité du massif (en particulier sur les risques incendie) sur la réglementation et la richesse du massif
- Orienter le public dans leurs déplacements
- Participer à la veille des dégradations en forêt
- Faire remonter toutes anomalies

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, REGION SUD

**PARTENAIRES**

CCFF, ONF, POMPIERS

**INDICE DE PRIORITÉ**

**1**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Recruter 4 emplois saisonniers couvrant juillet et août pour l'année 2023,
- Former les 4 emplois saisonniers (Région Sud) et PSC1 obligatoire
- Parcourir le massif de l'Estérel 7j/7 en formant deux binômes,
- Réaliser un rapport quotidien de tournée,
- Garantir une capacité de police de l'environnement par l'ONF 10/an.



Garde régionale forestière 2023

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2023</b>	Recrutement de 4 emplois saisonniers et surveillance ONF renforcée	50.000,00 €	Région Sud / Départements du Var et des Alpes Maritimes
<b>2024</b>	Surveillance ONF renforcée	12.000,00 €	
<b>2024 2026</b>	Action pérenne		

**ACTION  
5**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Préserver l'intégrité paysagère et environnemental du massif

**Réduire l'impact paysager d'aménagements existants**

**Contexte**

Le massif de l'Esterel est une zone naturelle protégée. Elle est caractérisée par une beauté naturelle exceptionnelle, une faune et une flore uniques. Malheureusement, cette zone est menacée par les impacts paysagers de certains aménagements existants vétustes. C'est dans ce contexte que le Syndicat intervient pour réduire cet impact, afin de préserver la beauté du site et de protéger la biodiversité.

Au sein du massif, de nombreuses routes ont été fermées à la circulation motorisée publique et certaines se sont fortement dégradées présentant un impact paysager conséquent. Elles font parfois l'objet de rustines d'urgence non intégrées paysagèrement. Des anciennes signalétiques hétérogènes, du matériel de mise en défens dégradé voire du matériel abandonné ont également été recensés. Des sentes sauvages se sont développées, en créant une ambiance de délaissé et une confusion directionnelle ce qui pose un problème de sécurité.



*Bordures béton - site du Dramont*

**Finalité de l'action**

- Protéger et mettre en valeur les paysages de l'Estérel,
- Préserver la biodiversité par une remise en état des aménagements de gestion des flux de fréquentation (ganivelles,
- Protéger les ressources en eau comme les lacs, les rivières et les nappes d'eau souterraine (anciens aménagements hydrauliques, ...)
- Favoriser le tourisme durable.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

ONF

**PARTENAIRES**

S.M.G.S.E, CCPF, ECAA, CACPL, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, CL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES, DREAL PACA, UDAP, DDTM

**INDICE DE PRIORITÉ**

1

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Fermeture et renaturation des sentes sauvages,
- Développer les chantiers bénévoles,
- Sécuriser et homogénéiser le dispositif de poteaux incendie et bassins,
- Alerter les agents de l'Office National des Forêts du secteur ainsi que les services techniques des communes pour tous matériels abandonnés et dépôts sauvages,
- Recenser tous les équipements (panneau, barrière, ...) obsolètes en vue de les retirer de l'espace naturel,
- Désimperméabiliser les routes afin de leur redonner un aspect naturel plus facile d'entretien (**fiche action 6**),
- Réaliser de petits travaux dans le massif de l'Estérel tels que l'entretien ou la réhabilitation de sentiers ou de murets,
- Réaliser le balisage de sentiers (**fiche action 26**).

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2022	Mise en place de panneau routiers au couleur de la charte graphique	2.000,00 €	
2023	Chantiers bénévoles (Remise en norme des poteaux incendies et des bassins, deux journées Clean up Day à Colle Douce)	Mobilisation des effectifs	
2024	Retrait des anciens panneaux feux de forêt  Cartographier les points noirs paysagers et élaboration d'un programme d'effacement	Mobilisation des effectifs des services communaux de chaque commune	
2024 2026	Chantiers à définir		

## AXE 1

A FAIRE

INITIÉE  
2022

**ACTION**  
**6**

### Orientation 1

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Mettre en valeur les routes emblématiques du Massif

## Requalification paysagère des portions de routes goudronnées intérieures

### Contexte

L'aspect « routier » des travaux d'entretien, de réparation ou les aménagements ponctuels sur l'emprise du Grand Site a un impact majeur sur le paysage et parfois sur des sites stratégiques. La couleur en particulier, très emblématique du massif (rouge, ocre, bleu, vert), rend le paysage de l'Estérel sensible aux apports de noir, gris et blanc des matériaux classiquement utilisés. Les ouvrages anciens de l'Estérel (soutènements, ponts, ...) réalisés avec les matériaux du site sont parfaitement intégrés au paysage. L'ensemble des actions d'aménagement à réaliser au sein du périmètre du Grand Site seront conçues en coordination avec le gestionnaire du Grand Site, garant de la cohérence d'ensemble. Il s'agira d'une réflexion globale d'intégration paysagère des portions des routes goudronnées intérieures.



RDN 7—Massif de l'Estérel

### Finalité de l'action

- Améliorer l'insertion paysagère des routes goudronnées à enjeux permettant l'accès aux grands sites patrimoniaux,
- Profiter du paysage naturel du massif en minimisant les impacts environnementaux
- Réduction des surfaces goudronnées (désimperméabilisation)

#### SECTEURS CONCERNÉS

Périmètre du Grand Site

#### MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE

S.M.G.S.E, ONF

#### PARTENAIRES

COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ECAA, DEPARTEMENT DU VAR, DREAL PACA, UDAP, DDTM

#### INDICE DE PRIORITÉ

1

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- Effectuer un recensement des routes intérieures et de leurs usages
- Réfection de routes dégradées existantes en assurant la bonne intégration paysagère
- Désimperméabilisation de routes (ex : piste DFCI H90 de la Louve liaison, piste du Dramont).

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2022- 2023</b>	Travail préparatoire d'identification des secteurs d'intervention prioritaires	Mobilisation des effectifs	
<b>2024- 2025</b>	Définition d'un plan de travaux Et réalisation des travaux	250.000,00 €	Région Sud/ Départements du Var et des Alpes-Maritimes

**ACTION**  
**7**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Préserver la mosaïque de paysage du massif

**Promouvoir les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques pour la DFCI, les paysages et la biodiversité**

**Contexte**

Le confortement des activités agricoles ou pastorales existantes et l'installation de nouvelles activités sont une nécessité pour conserver une mosaïque de milieux et assurer une présence humaine dans le massif. L'implantation de nouvelles activités et usages (cueillette, ferme pédagogique, production de plantes aromatiques autochtones) sur ces paysages d'interfaces constitue autant d'opportunités pour réinvestir les friches agricoles, retrouver des espaces « cultivés », générer une dynamique et renouveler un intérêt pour ces espaces.

Les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques du massif de l'Esterel permettent également de minimiser le risque d'incendie tout en préservant l'environnement. En effet, l'agriculture et l'élevage sont des activités qui participent à la diminution de biomasse combustible et maintiennent les espaces naturels en bon état écologique lorsqu'ils sont pratiqués de manière extensive. Outre l'image favorable de cette gestion auprès du public, les économies réalisées sur le débroussaillage peuvent être importantes avec une diminution de la fréquence de travaux de débroussaillage. La conciliation de l'action DFCI et d'une ressource alimentaire pérenne pour un troupeau impliquent des aménagements, une gestion temporelle et une adaptation des pratiques de pâturage.



*Pâturage sur la colline du Petit Gondin*

**Finalité de l'action**

- Pérenniser le rôle de l'Estérel en tant que site d'hivernage apicole par le maintien d'une mosaïque de milieux et d'espaces ouverts,
- Valoriser les « coupures d'interface », larges zones débroussaillées obligatoires entre espaces urbanisés et espaces forestiers, par le développement d'activités agricoles et pastorales en lisière des villes,
- Maintenir et développer les activités agricoles permettant un entretien du massif.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, ONF

**PARTENAIRES**

CERPAM, ONF, DREAL PACA, ECAA, SYNDICATS d'AGRICULTEURS, CHAMBRES d'AGRICULTURE DU VAR ET DES ALPES MARITIMES, SAFER, CRPF, COMMUNES DE SAINT-RAPHAEL, FREJUS, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL

**INDICE DE PRIORITÉ**

**2**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Etablir le potentiel de valorisation des plantes aromatiques du massif de l'Estérel par la cueillette et la mise en culture,
- Rencontrer le CERPAM (Centre d'Etude et de Réalisation Pastorale des Alpes Maritimes) et lister les éleveurs susceptibles de déposer un dossier MAEC auprès de l'Europe avec des sites de pâturage dans le massif de l'Estérel (prioritairement des surfaces pâturables dans les déprises agricoles),
- Rédiger un schéma agro sylvo pastoral dans le massif de l'Estérel,
- Aider à la mise en place d'abris pastoraux dans l'Estérel,
- Aider à l'entretien des accès et plateforme de ruchers (**fiche action 8**).

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2023</b>	Engagement de 3 éleveurs pour 5 ans, sur les communes de Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens	Mobilisation des effectifs	
<b>2024 2026</b>	À définir		

**ACTION 8**

**Orientation 1**

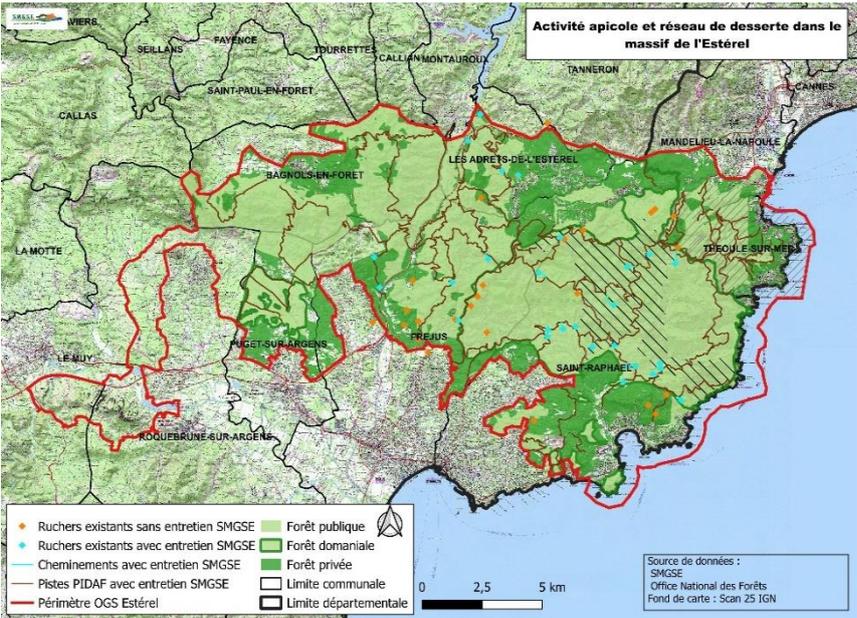
FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Préserver la mosaïque de paysage du massif

**Préserver l’apiculture dans l’Estérel**

**Contexte**

En complément du réseau de routes et pistes entretenu au titre du PIDAF, des portions de pistes complémentaires connectées à ce maillage ont été entretenues par le Syndicat pour permettre l’accès à des sites de ruchers, situés en forêt publique.  
 Certains accès aujourd’hui dégradés seront ainsi réhabilités afin de garantir la pérennité de cette activité (reprise d’assiette, élagage, ...), pérennité qui passe également par une vigilance quant à la disponibilité de la ressource mellifère aussi bien pour les abeilles domestiques que sauvages.  
 L’entretien devra permettre le passage de petits camions utilisés pour le transport des ruches par les professionnels, mais également assurera une cohabitation des usages sur le territoire (signalétique).  
 Les espaces dédiés spécialement à l’apiculture permettront aux apiculteurs locaux de développer leur activité en toute sécurité.



Activité apicole – Massif de l’Estérel

**SECTEURS CONCERNÉS**  
 Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D’OUVRAGE PRESENTIE**  
 S.M.G.S.E, ONF

**PARTENAIRES**  
 ONF, DREAL PACA, ECAA, SYNDICAT D’APICULTEURS, COMMUNES DE SAINT-RAPHAEL, FREJUS, LES ADRETS-DE-L’ESTEREL

**INDICE DE PRIORITÉ**

2

**Finalité de l’action**

- Maintenir l’activité apicole dans le massif,
- Conserver une activité apicole dynamique, emblématique du territoire,
- Améliorer la cohabitation entre les usagers et les apiculteurs,
- Maintenir une ressource mellifère de qualité.

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- Réalisation d'une étude de faisabilité déterminant les emplacements et le nombre de ruches compatibles avec les écosystèmes
- L'identification et la sécurisation des sites d'apiculture sur le territoire,
- La réalisation des travaux d'entretien et de réhabilitation des ruchers (curage de fossés, débroussaillage, élagage, surfaçage de chaussée, terrassement en masse),
- L'aménagement et la création de nouveaux emplacements,
- L'accompagnement des nouveaux exploitants pour des nouveaux projets afin de maintenir une dynamique agricole dans le massif.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2022 2023</b>	État des lieux, prévision de travaux et estimation financière—dépôt de demande subvention	Mobilisation des effectifs	
<b>2024</b>	Etude de faisabilité	Projet porté par l'ONF	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien des ruchers (curage de fossés, débroussaillage, élagage, surfaçage de chaussée, terrassement en masse)</li> <li>• Restauration des anciens ruchers</li> </ul>	50.000,00 €	Région Sud / Département du Var

**ACTION 9**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Préserver la mosaïque de paysage du massif

**Valoriser les produits du terroir de l’Estérel**

**Contexte**

Le territoire dispose de terres alluviales de grande qualité agronomique permettant de développer des filières de production reconnues : horticulture, maraîchage, viticulture, arboriculture, .... L’agriculture contribue à la valorisation des paysages et à l’attractivité touristique et économique du territoire.

Valoriser des richesses du massif est une manière de perpétuer le lien entre l’homme et son territoire, et participe à l’élaboration de l’image de marque du « Grand Site ».

La fréquentation importante du massif et sa configuration géographique montrent un allongement du temps de présence, les visiteurs s’intéressent, découvrent, visitent plusieurs villages, utilisent les chemins de randonnée et achètent des produits du terroir.

. Cela permettra de préserver les savoir-faire et les traditions locales.

On compte déjà plusieurs variétés de produits du terroir telles que :

- Vins des piémonts de l’Estérel et du Rocher de Roquebrune,
- Miels produits d’apiculteurs professionnels du massif,
- Production maraîchère agricole bio,
- Produits artisanaux à base de plantes aromatiques (type hydrolat, huiles essentielles, cosmétiques bio etc...),
- Viande et fromages locaux, etc...



Franges du massif cultivées

**Finalité de l’action**

- Valoriser les produits spécifiques à l’Estérel,
- Préserver les paysages identitaires et perpétuer l’héritage d’un paysage cultivé et habité,
- Développer les productions du terroir

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D’OUVRAGE PRESENTIE**

CCPF, ECAA, CACPL, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORÊT, LES ADRETS-DE-L’ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER

**PARTENAIRES**

DEPARTMENTS DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES, CHAMBRE AGRICULTURE DU VAR ET DES ALPES MARITIMES, ONF, SYNDICAT D’AGRICULTEURS ET D’APICULTEURS, MARAÎCHERS DU TERRITOIRE

**INDICE DE PRIORITÉ**

**3**

## Descriptif de l'action

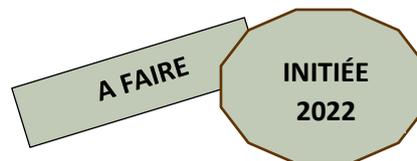
L'action consiste à :

- Identifier les points de vente de produits du terroir,
- Communiquer et diffuser ces points de vente via des canaux d'information « Grand Site »
- Fédérer les acteurs potentiels au sein du réseau « Démarche Grand Site »,
- Valoriser des itinéraires thématiques en collaboration avec les professionnels du patrimoine du territoire.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2023</b> <b>2024</b>	Création du drive fermier sur la commune de Puget-sur-Argens	1.100.000,00 € Projet porté par ECAA	Europe/ Région Sud / Département du Var
<b>2024</b>	Identification des produits et des points de vente Communication et diffusion via le site SMGSE	Mobilisation des effectifs	
<b>2025</b> <b>2026</b>	Action pérenne		

## AXE 1



### ACTION 10

#### Orientation 1

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Préserver les paysages identitaires et habités du massif ainsi que leur patrimoine historique

### Mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel

#### Contexte

Les maisons forestières, situées au sein de forêts domaniales sont construites pour la plupart aux entrées de massif pour assurer un rôle de gardiennage. Les maisons forestières contribuent à l'identité du site de l'Estérel et sont les témoins privilégiés de l'histoire forestière passée et présente.

L'inventaire des maisons forestières doit permettre d'acquérir une vision d'ensemble dans leur implantation dans le massif.

Ces maisons forestières sont des constructions anciennes dont l'état de conservation doit être diagnostiqué. L'analyse de la DDTM met en évidence l'impossibilité de recevoir du public (risque d'exposition des personnes à l'incendie) et tout changement de destination à usage d'habitation (ce qui est de nature à s'opposer à leur vente hors cadre d'un projet public).

Réhabiliter et redonner dans la mesure du possible de l'usage aux maisons forestières inoccupées permet de réactiver le patrimoine bâti du massif comme « point d'intérêt » et de découverte du massif. Ces lieux sont également l'occasion de mettre en lumière les conditions de vie passées pour ces agents de l'Office National des Forêts et leur famille, ainsi que leur mode de vie (restanques autrefois utilisées pour la production vivrière).

#### Finalité de l'action

- Avoir une vision d'ensemble et un diagnostic précis de chaque maison pour définir une vocation
- Protéger et restaurer les Maisons Forestières de l'Estérel après avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Requalifier et sécuriser les abords des maisons forestières en ruine et leur redonner du sens patrimonial et environnemental,
- Requalifier les paysages des abords, l'aménagement sobre et discret en tant qu'un « espace pause » pour les visiteurs

#### SECTEURS CONCERNÉS

Périmètre du Grand Site

#### MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE

ONF

#### PARTENAIRES

S.M.G.S.E, DREAL PACA, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAËL, UDAP, DDTM

#### INDICE DE PRIORITÉ

3

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Réaliser un inventaire et un diagnostic des maisons forestières et bâtiments associés,
- Réaliser un complément d'étude pour décider la vocation de ces maisons et les projets de mise en valeur adaptés à chaque site,
- Encourager les communes à repérer les maisons forestières au patrimoine local du PLU.

Maisons forestières	Propriété	Occupation actuelle/ Etat	Projet
DUCHESSÉ	ONF	Entretien via des bénévoles	
TRAYAS	Privée		
POUSSAI	ONF	Gîte de vacances	
CANTONNIERS	ONF	Gîte de vacances	
TROIS TERME	ONF	Habitation agent ONF	
LA LOUVE	ONF	Habitation agent ONF	
ROUSSIVEAU	ONF	Devenue une ferme et habitée	
MAPLEY	ONF	Vacante	Hors d'eau hors d'air, valorisation à examiner
DRAMONT	ONF	Vacante	Mise en vente
GRATADIS	ONF	Vacante	Gîte de vacances
CHARRETIERS	ONF	Ruine	Gîte à chiroptères
MALAVETTES	ONF	Ruine	Gîte à chiroptères

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2024</b> <b>2025</b>	Définition d'un projet de réhabilitation pour la maison forestière du Dramont en vue d'acquisition par le SMGSE  Réunion de travail pour étudier les intentions de projet par maison (UDAP, DREAL PACA et ONF)		
<b>2026</b>	Projet à définir		

**ACTION  
11**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Préserver les paysages identitaires et habités du massif ainsi que leur patrimoine historique

**Préserver le patrimoine de villégiature et son paysage de ville jardin**

**Contexte**

Façonnée par son héritage touristique de villégiature, le territoire transcende le simple aspect architectural pour créer une véritable ville jardin entre mer et collines. Les villes jardins, par leur conception soignée et leurs parcs associés, offrent une expérience urbaine exceptionnelle. Elles ne sont pas seulement des lieux de résidence, mais des oasis culturelles et paysagères. La préservation de ces caractéristiques distinctives n'est pas simplement un acte de conservation, mais une valorisation d'un patrimoine vivant, source d'inspiration et de connexion avec notre histoire collective. Ainsi, la démarche entreprise pour sauvegarder le patrimoine s'étend au-delà de la simple conservation de bâtiments et de terrains. Elle célèbre l'idée que ces villes jardins, par leur esthétique recherchée et leur intégration dans le paysage, jouent un rôle essentiel dans la construction d'une identité communautaire et dans la préservation d'un équilibre entre urbanisation et nature. La préservation de ce patrimoine est visée par le classement du site de l'Estérel Oriental et l'inscription de plusieurs sites. Ces servitudes fondent la démarche OGS. Il convient de prendre en compte la préservation et la mise en valeur du patrimoine de villégiature et de ville jardin, objectifs de l'OGS, dans les documents d'urbanisme. Saint-Raphaël a initié et classé trois sites remarquables en 2022 dont le plan de gestion est à l'étude et élaboré en concertation avec les services de l'État. La commune de Fréjus est également dotée d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR).



Villa de la belle époque en site inscrit- © ouvrage Demeures et jardins de la belle époque

**Finalité de l'action**

- Assurer la préservation à long terme des éléments historiques, architecturaux et paysagers qui composent le patrimoine,
- Préserver et mettre en valeur la « Ville jardin »
- Prise en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT/PLU)

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

COMMUNES DE SAINT-RAPHAEL, FREJUS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER

**PARTENAIRES**

UDAP, DDTM, DREAL PACA

**INDICE DE PRIORITÉ**

**3**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Mettre en place les outils de préservation et de mise en valeur du paysage,
- Maintenir et actualiser la démarche d'inventaire du patrimoine,
- Encourager les autres communes à intégrer la ville jardin au Plan Local d'Urbanisme.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2022</b>	Classement Sites Patrimoniaux Remarquables (la frange littorale de Santa Lucia et Boulouris », « le centre-ville et ses faubourgs immédiats, Notre-Dame et les Cazeaux » et « le Trayas »	Projet porté par la ville de Saint-Raphaël	Etat
<b>2023</b> <b>2025</b>	Elaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)		Etat
<b>2024</b>	Révision du PLU : -Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au conseil municipal, -Arrêt du projet de PLU, -Enquête publique		
<b>2025</b>	Approbation du PLU		
<b>2024</b> <b>2026</b>	Révision de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en PVAP du SPR	Projet porté par la ville de Fréjus	Etat

**ACTION 12**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Préserver les paysages identitaires et habités du massif ainsi que leur patrimoine historique

**Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur**

**Contexte**

Le recul de l'élevage, de l'exploitation forestière et de l'agriculture entraîne l'abandon d'un "petit patrimoine" autrefois entretenu par des acteurs multiples. Ce petit patrimoine, caractérisé par une architecture vernaculaire valorisant la pierre du site, est disséminé à travers le massif de l'Estérel. Il est aujourd'hui menacé d'oubli et de disparition. La réhabilitation de ce patrimoine nécessite un savoir-faire ancestral. La préservation et la transmission de ces savoir-faire est un enjeu aussi important que la préservation du petit patrimoine lui-même. C'est pourquoi la mise en œuvre de cette action sera centrée sur la mise en place d'un dispositif de chantiers participatifs/bénévoles, et de chantiers d'insertion par la sauvegarde du petit patrimoine, sur le modèle du Grand Site de la Roche de Solutré-Fergusson. Plus globalement, cette action vise à réactiver la "mémoire" dans le paysage, d'une histoire humaine de l'Estérel, en restaurant et en mettant en scène le petit patrimoine (vestiges de calades, murets de pierres de taille, ponts, fontaines, vestiges romains, menhirs, sites légendaires tels que la grotte de Saint Honorat, bornes routières patrimoniales ONF, etc..), en transmettant des savoir-faire patrimoniaux, et en promouvant l'insertion professionnelle par les métiers du patrimoine. Elle cherche à déployer le vocabulaire du petit patrimoine pour les futurs aménagements du Grand Site.



Anciennes bornes - © photo Agence aps

**Finalité de l'action**

- Préserver le petit patrimoine comme vecteur identitaire du Grand Site de l'Estérel et de son occupation,
- Valoriser le petit patrimoine

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, ONF

**PARTENAIRES**

DREAL PACA, ONF, CCPF, ECAA, CACPL, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, CL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES, UDAP, DDTM

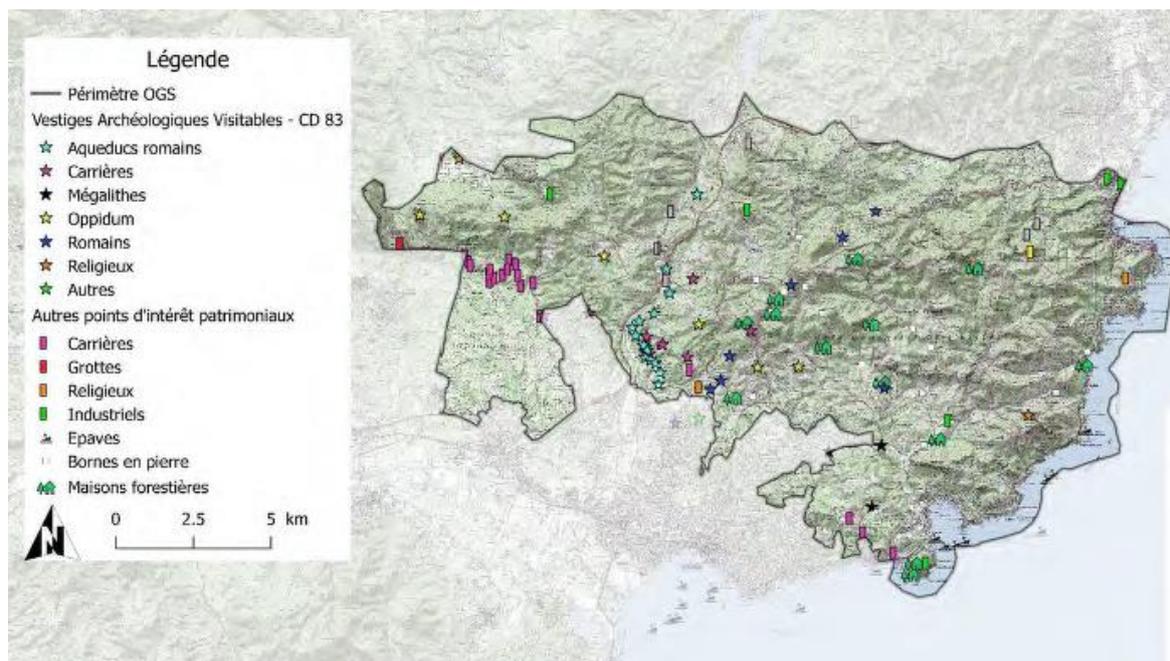
**INDICE DE PRIORITÉ**

2

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Cartographier les éléments existants du petit patrimoine avec relevé photographique, 2018-2022
- Etablir un plan de sauvegarde et de mise en valeur pluriannuel prenant en compte le degré de vétusté et "l'importance patrimoniale" de l'ouvrage
- Etablir un inventaire "d'ouvrages patrimoniaux de référence" du Grand Site pour servir de modèle aux aménagements à venir,
- Mettre en place des chantiers participatifs (bénévolat, insertion) sur le Grand Site.



Principaux sites patrimoniaux culturels (Altéa 2019 – ancien périmètre)

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2024 2026	Chantiers bénévoles (Ouvrages d'art patrimoniaux)	10.000,00 € /an	À rechercher

**ACTION  
13**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Préserver les paysages identitaires et habités du massif ainsi que leur patrimoine historique

**Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 1**

**Contexte**

Il existe une série de sites emblématiques retenus pour leur très haute valeur patrimoniale ou leur intérêt stratégique au sein du périmètre du Grand Site. Les équipements proposés pour les aménager dépendent de leur caractéristique et de leur fréquentation. Ces sites font l'objet d'une hiérarchisation entre sites à haute valeur patrimoniale et à forte attractivité, objet de cette fiche, et sites dits d'intérêts.

Parmi les sites pressentis se trouvent les glacières (commune des Adrets-de-l'Estérel), les gorges du Blavet (commune de Bagnols-en-Forêt), les anciennes meulières de la Pierre du Coucou (communes de Puget-sur-Argens et Bagnols-en-Forêt), les sites de Malpasset et du Mont Vinaigre (commune de Fréjus), les sites du Dramont, du Pic de l'Ours et du Cap Roux (commune de Saint-Raphaël), le Rocher de Roquebrune et les grottes de la Bouverie (commune de Roquebrune-sur-Argens) et le mémorial de Notre-Dame d'Afrique (commune de Théoule-sur-Mer).

Il est à noter que quatre esquisses paysagères ont été produites pour les sites du Mont Vinaigre, du mémorial de Notre-Dame d'Afrique, des anciennes meulières de la Pierre du Coucou et du pic de l'Ours.



Site du Malpasset

**Finalité de l'action**

- Participer au rayonnement des zones d'accueil cardinales (Ouest : Blavet/anciennes meulières Pierre du Coucou, Nord : Mont Vinaigre, Sud : Cap Roux/Pic de l'Ours et Est : Mémorial Notre-Dame d'Afrique),
- Coupler avec des itinéraires de découverte axés sur la médiation et la sensibilisation des visiteurs,
- Préservation et valorisation des patrimoines connus et peu connus.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE**

S.M.G.S.E, DEPARTEMENT DU VAR, ONF

**PARTENAIRES**

CCPF, ECAA, CACPL, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORÉT, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, CL, DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES, DREAL PACA, DDTM, UDAP

**INDICE DE PRIORITÉ**

1

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- Des études environnementales quand le projet d'aménagement le nécessite,
- De la restauration des accès et des aires d'accueil/médiation
- De la signalétique d'accès et de médiation/interprétation,
- La réalisation de circuits sentiers commémoratifs de la catastrophe du barrage de Malpasset,
- Effectuer des travaux de confortement du barrage,

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2022</b>	Grotte de la Bouverie	25.000,00 €	
<b>2023-2024</b>	Rocher de Roquebrune Restauration des itinéraires pédestres	85.000,00 €	Département du Var
<b>2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notre-Dame d'Afrique</li> </ul> Restauration des abords du mémorial (intégration paysagère du revêtement de la plateforme), gestion hydraulique des eaux de surface, renaturation, mise en défens, lutte contre les espèces exotiques envahissantes	120.000,00 €	Région Sud / CCPF / ECAA / CACPL
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pic de l'Ours (étude environnementale)</li> </ul>	6.400,00 €	
<b>2026</b>	Etude pré travaux (APS/APD) Permis aménager et procédure d'autorisation	36 000,00 €	
<b>2027</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pierre du Coucou</li> </ul> Restauration d'un itinéraire de découverte praticable, signalétique directionnelle et pédagogique, préservation d'un espace de contemplation sommital, protection et mise en valeur des meules.	110 800,00 €	Région Sud / CCPF / ECAA / Mécénat
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pic de l'Ours (travaux)</li> </ul> Panorama aval : route du Pic de l'Ours, renaturation de site, désimperméabilisation du sol, effacement du stationnement du délaissé routier, espace de médiation. Panorama amont : Pic de l'Ours, renaturation du site, requalification de la route d'accès goudronnée en piste forestière, gestion des flux par restauration des itinéraires pédestre, mise en défens des divagations par requalification de l'aire d'accueil et de médiation (pierres sèches).	134.400,00 €	

**ACTION 14**

**Orientation 1**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

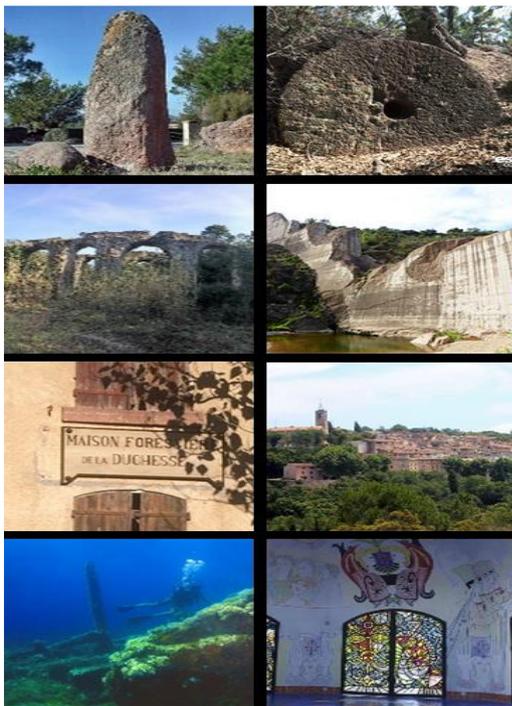
Préserver les paysages identitaires et habités du massif ainsi que leur patrimoine historique

**Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 2**

**Contexte**

Il existe une série de sites emblématiques retenus pour leur haute valeur patrimoniale ou leur intérêt stratégique au sein du périmètre du Grand Site. Les options proposées pour les aménager dépendent de leur caractéristique et de leur fréquentation. Ces sites d'intérêts, objet de cette fiche, sont définis par leur haute valeur patrimoniale ou leur forte attractivité.

Parmi les sites pressentis se trouvent le lac de l'Avellan (commune de Fréjus), le lac de l'Ecureuil (commune de Saint-Raphaël), la pointe de l'Aiguille (commune de Théoule-sur-Mer), le secteur de Maure Vieil (commune de Mandelieu-la-Napoule), la plage d'Aigue Bonne (commune de Saint-Raphaël) et la batterie des Lions (commune de Saint-Raphaël).



Sites emblématiques de niveau 2

**Finalité de l'action**

- Aménagement des sites d'intérêt au cas par cas par la mise en place d'un projet de préservation et de mise en valeur adapté
- Coupler avec des itinéraires de découverte axés sur la médiation et la sensibilisation des visiteurs,
- Préservation et valorisation des patrimoines connus et peu connus.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE**

S.M.G.S.E, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF

**PARTENAIRES**

CCPF, ECAA, CACPL, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, CL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES, DREAL PACA, PND ESTEREL, DDTM, UDAP

**INDICE DE PRIORITÉ**

3

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- Une requalification des espaces de stationnement avec intégration paysagère
- Des aménagements des accès, des belvédères,
- De la signalétique d'accès et de médiation/interprétation.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2024</b>	Etudes préalables, Lac de l'Avellan - Site de promenade et de pêche de loisirs, abaissement du barrage	Projet porté par la commune de Fréjus	
<b>2024 2030</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur de Maure Vieil - site volcanique remarquable</li> <li>• Pointe de l'Aiguille - espace naturel et paysager remarquable du littoral</li> <li>• Site de l'Ecureuil - zone humide remarquable</li> <li>• Plage d'Aigue Bonne - géologie coulée basaltique</li> <li>• Batterie des Lions - géologie affleurement de trachyte à orgues</li> </ul>	<p>À déterminer</p> <p>À déterminer</p> <p><b>Fiche action n°20</b></p> <p>À déterminer</p> <p>À déterminer</p>	Mécénat / Région Sud / Départements du Var et des Alpes-Maritimes / CCPF / ECAA / CACPL

# Axe 1 : Préserver le paysage et valoriser le patrimoine

## ORIENTATION 2 - Révéler l'exceptionnel - préserver les sites sensibles terrestres et marin



La fréquentation peut être très destructrice sur les sites de grandes sensibilités écologiques comme le front de mer ou encore les sommets des versants littoraux abrupts. Une haute exigence de préservation des milieux doit être mise en place sur le Grand Site et particulièrement sur les sites de grande fréquentation y compris marins et les zones humides.

La préservation de ces sites nécessite, une sensibilisation accrue du public, une surveillance renforcée, une gestion des flux touristiques et des actions de restauration des écosystèmes. Tous ces efforts combinés permettront de garantir la préservation de ces précieux sites naturels.

**ACTION  
15**

**Orientation 2**

REVELER L'EXCEPTIONNEL / PRESERVER LES SITES SENSIBLES TERRESTRES ET MARINS

Préserver les milieux terrestres de grande sensibilité écologique des impacts de la fréquentation

**Canaliser les cheminements, éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique**

**Contexte**

La fréquentation peut être très destructrice sur les sites de grande sensibilité écologique comme le littoral (enjeu inscrit au SCOT ECAA, Interface Terre/Mer), les pierriers ou encore les sommets des versants littoraux abrupts (Pic du Cap Roux, Mont Vinaigre). Des sentiers mal entretenus ou mal définis mènent à la création de sentes anarchiques et à la dégradation du milieu naturel (piétinement, érosion). Cet enjeu est particulièrement important sur les secteurs emblématiques soumis à une forte fréquentation saisonnière. Les activités type quad/moto, proscrites, mais néanmoins pratiquées dans certains secteurs, ont aussi un impact désastreux sur les milieux naturels. Une haute exigence de préservation des milieux doit être mise en place dans le cadre de l'OGS et particulièrement sur les sites de grande fréquentation (actions préventives de mises de défens de secteurs ou sentiers, opérations de cicatrisation d'espaces naturels dégradés). Des actions pour préserver les milieux de la fréquentation sont déjà menées depuis plusieurs années sur le massif par des acteurs multiples :

- L'ONF : Actions de sensibilisation, signalétique, fermeture de sentes sauvages (massif de la Colle du Rouet), actions de mise en défens des zones littorales sur fréquentées (Dramont), mise en défens de milieux sensibles hors littoral (Roussivau), projet de mise en place d'une Réserve Biologique Intégrale d'environ 2.100 ha sur l'emprise de la forêt domaniale permettant un encadrement plus strict de certaines activités.
- ECAA : depuis septembre 2013, Estérel Côte d'Azur Agglomération assure l'animation du site Natura 2000 Estérel, où des actions de sensibilisation et de mis en défens d'espaces sensibles sont mises en œuvre.
- CEN PACA, qui a en gestion le site du Bombardier à Fréjus, ont mis en place des actions pour canaliser le public.
- CD06 : gestion d'itinéraires de nature et encadrement de la fréquentation, patrouilles d'éco-gardes dans le Parc départemental de l'Estérel et le parc départemental de la Pointe de l'Aiguille.

Dans ce contexte, l'action OGS sera complémentaire aux actions mises en place par les différents acteurs précédemment cités. L'action comprendra des opérations de mise en défens de sentiers anarchiques piéton/cycle sur des secteurs à enjeux ou non à des opérations de re-naturalisation de zones adjacentes dégradées, ainsi que des actions d'endiguement d'activités motorisées illégales en espace naturel (quads/motos).

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

ONF, ECAA, DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES, S.M.G.S.E, CEN PACA

## Finalité de l'action

- Eviter la dégradation des paysages emblématiques de l'Esterel
- Endiguer la pratique d'activités impactantes sur les milieux écologiquement, ou patrimoniallement sensibles en priorisant les secteurs à forts enjeux : espaces emblématiques et/ou très fréquentés (sommets, littoral, secteur dégradé ou vulnérable à la fréquentation de haute valeur écologique), accès à des sites archéologiques/patrimoniaux sensibles...
- Sensibiliser les visiteurs sur les impacts potentiels de leurs pratiques sur les espaces de grande fréquentation

### PARTENAIRES

DREAL PACA, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, DEPARTEMENT DU VAR, CL

### INDICE DE PRIORITÉ

1

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Baliser et sécuriser un réseau d'itinéraires de sports de nature,
- Mettre en œuvre des opérations de mise en défens (ganivelles, blocs rocheux, matériel végétal) / effacement de sente / disposition d'obstacle,
- Mener des opérations de re-naturalisation de zones dégradées.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2022 2023	Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens	Mobilisation des effectifs	
2024 2026	Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens, Bagnols-en Forêt, Puget-sur-Argens, Les Adrets-de-l'Estérel	50.000,00 €	Région Sud

**ACTION 16**

**Orientation 2**

REVELER L'EXCEPTIONNEL / PRESERVER LES SITES SENSIBLES TERRESTRES ET MARINS

Préserver et mettre en valeur l'espace marin du Grand Site

**Développer un schéma d'accueil du public marin Grand Site**

**Contexte**

La fréquentation peut être très destructrice sur les sites de grande sensibilité écologique comme le front de mer ou encore les sommets des versants littoraux abrupts (Pic du Cap Roux, Pic de l'Ours). Une haute exigence de préservation des milieux doit être mise en place sur le Grand Site et particulièrement sur les sites de grande fréquentation y compris marins et les zones humides. La question des menaces sur le milieu marin et de la gestion de la fréquentation par divers types d'usagers sera à approfondir. De nombreux acteurs interviennent déjà sur cet espace, notamment l'Observatoire marin d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Une coordination sera à assurer pour développer des synergies et identifier les actions complémentaires à celles déjà en place à mettre en œuvre. Il importera de définir quelles seront les réglementations protectrices de l'espace naturel mises en place dans le périmètre marin de l'OGS. La façade maritime de l'Estérel connaît une forte fréquentation, particulièrement en période estivale, moment où les massifs peuvent être occasionnellement fermés. L'activité nautique est très dynamique sur ce littoral avec une densité très importante de navires, ce qui n'est pas sans incidence sur les enjeux paysagers et de biodiversité de l'espace marin. Aussi, il est opportun de prévoir une réflexion avec les collectivités concernées, en lien avec la stratégie mouillage de la DIRM (Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée), qui croiserait les enjeux paysagers et de biodiversité des sites et la pression nautique. Cette démarche permettrait de décliner des actions souhaitables sur un bassin de navigation, création de ZMEL (Zones de Mouillage des Equipements Légers), ZIEM (Zones Interdites aux Embarcations à Moteurs), cohérentes avec les enjeux pré-identifiés. Une attention particulière sera à porter aux aménagements qui seraient envisagés sur le domaine public maritime qui est imprescriptible.

**Finalité de l'action**

- Définir un plan d'organisation et d'actions permettant d'assurer la préservation du patrimoine et d'organiser l'accueil du public sur l'espace naturel marin et littoral
- Réguler les activités marines en cohérence avec les enjeux en présence.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

COMMUNE DE THEOULE-SUR-MER, CACPL, ECAA, ONF

**PARTENAIRES**

DREAL PACA, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, S.M.G.S.E, DDTM, CL

**INDICE DE PRIORITÉ**

**3**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Dresser un état des lieux sur les communes littorales du Grand Site (patrimoine, flux de fréquentation, type de pratique observé, mode de déplacement et accès à l'espace marin, points d'accueil existants, parcours balisés et signalétique de médiation/interprétation/sensibilisation)
- Définir une stratégie d'accueil sur l'ensemble du cordon littoral avec proposition d'expériences aux visiteurs en lien avec l'espace marin

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>Depuis 2017</b>	<p>Campagne Ecogestes Méditerranée, long du littoral de Fréjus, Saint Raphaël et Roquebrune-sur-Argens.</p> <p>Sensibilisation des établissements nautiques aux écogestes</p> <p>Participation au dispositif « Echo du Cachalot », sensibilisation aux écogestes à Port-Fréjus</p> <p>Surveillance et sensibilisation des plaisanciers et usagers du cantonnement de pêche du Cap Roux</p>	Projet portée par ECAA (NATURA 2000)	
<b>2024 2026</b>	A déterminer		

**Orientation 2**

REVELER L'EXCEPTIONNEL - PRESERVER LES SITES SENSIBLES TERRESTRES ET MARINS

Mettre en valeur les sites exceptionnels / préserver l'intime des espaces sensibles

**Réhabilitation écologique et paysagère du lac du Grenouillet et de l'ancien lac de l'Ecureuil**

**Contexte**

L'objectif du projet porté par le Syndicat est la réhabilitation écologique et paysagère du site de l'ancien lac de l'Ecureuil situé dans le massif de l'Estérel, sur la commune de Saint-Raphaël.

Avant 2009, le site du lac de l'Ecureuil était l'un des sites d'accueil les plus réputés et les plus connus du massif. Ce plan d'eau artificiel constituait un intérêt touristique majeur, en étant un objectif de balade pour les visiteurs. Outre sa réputation en plein cœur du massif et sa position en tant que point focal touristique, l'ancien lac présentait également un potentiel écologique majeur. En effet en tant que milieu humide, il abritait une grande biodiversité et des habitats naturels particuliers au regard de ceux rencontrés habituellement dans l'Estérel.

La vidange brutale de 2009 a entraîné une modification de cette richesse biologique et un désordre morphologique important (engravements et envasements) en aval. Les effets sur les habitats remarquables liés à la présence de l'eau sur le site et notamment dans le ravin du Mal Infernet situé en aval ont été considérables, laissant place par endroits à un paysage de désolation notamment au niveau de l'ancien lac. Au fil des années, la nature a progressivement recolonisé les milieux perturbés et a effacé en partie certaines cicatrices.



Localisation – de l'ancien lac de l'Ecureuil

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, ONF

**PARTENAIRES**

DREAL PACA, ONF, ECAA, COMMUNE DE SAINT-RAPHAEL, AGENCE DE L'EAU, OFB, DDTM

**INDICE DE PRIORITÉ**

1

**Finalité de l'action**

- Retour vers un paysage naturel plus « originel » de l'ancien lac de l'Ecureuil au Ravin du Mal Infernet
- Reconquête des surfaces végétalisées
- Stabilisation du retour à un paysage plus naturel

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Établir un état des lieux des volets hydrologique, hydrogéologique et hydromorphologique, paysager et environnement de la zone,
- Choix d'un scénario qui consiste à accompagner le retour vers ce qui aurait été le paysage sans les travaux, interventions et modification dues au barrage et aux ouvrages en amont du lac du Grenouillet,
- Elimination des espèces invasives (**fiche action 2**),
- Repenser le cheminement et l'accessibilité en franchissement du cours d'eau,

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2020-2021	Etude préalable niveau Diagnostic	60.000,00 €	Région Sud / Agence de l'Eau
2023-2024	Etude préalable de niveau APS et APD dont scénarios	60.000,00 €	Région Sud / Agence de l'Eau
2025-2026	Travaux de réhabilitation	450.000,00 €	Mécénat / Région Sud/ Département du Var

## Axe 2 : Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux

### ORIENTATION 3 - Organiser les mobilités et les accès au grand site



L'opération Grand Site de l'Estérel vise à valoriser et à préserver ce massif montagneux exceptionnel. L'une des facettes essentielles de cette initiative est d'organiser les mobilités et les accès au site de manière à concilier la fréquentation touristique croissante avec la protection de l'environnement et la préservation du paysage.

En facilitant la circulation des visiteurs de façon ordonnée et respectueuse, il est possible de prévenir les impacts négatifs sur la biodiversité, les écosystèmes et les paysages fragiles de cette magnifique région. En proposant un système de mobilité organisé, les visiteurs peuvent se déplacer facilement et en toute sécurité sur le site. Cela permet de rendre la découverte de l'Estérel plus agréable et d'offrir des services adaptés aux besoins des touristes.

**ACTION  
18**

**Orientation 3**

FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

**Encadrer le process d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site**

**Contexte**

Le Grand Site de l'Esterel est un territoire naturel d'exception. Il est classé depuis 1996 pour sa partie Site Classé du Massif de l'Estérel oriental et 1989 pour sa partie site classé du Rocher de Roquebrune. La préservation du Grand Site de l'Esterel est un enjeu majeur pour la biodiversité, mais aussi pour l'économie locale qui repose en grande partie sur le tourisme grâce aux paysages remarquables en présence.

Afin de garantir la préservation de ce patrimoine naturel, plusieurs acteurs travaillent en partenariat pour élaborer des stratégies et des actions de protection et de valorisation. A la lumière de la fréquentation observée, des sites doivent faire l'objet d'adaptation afin d'être mis en valeur et surtout préservés. Dans le cadre de la démarche Opération Grand Site, il était nécessaire de révéler une « signature spécifique » dans les projets d'aménagement, d'afficher une cohérence d'ensemble dans la signalétique et les équipements. L'adoption de la charte de signalétique unique validée par tous les partenaires, permet de faire ressortir l'identité du Grand Site et l'esprit des lieux, afin d'atteindre une intégration paysagère optimale des aménagements. Le Syndicat agit également en étroite collaboration avec les différents partenaires sur des projets communs pour la restauration et la conservation des habitats naturels du Grand Site de l'Esterel.



*Panneau de médiation installé au Lac de l'Aréna – Roquebrune-sur-*

**Finalité de l'action**

- Etablir une charte des aménagements du Grand Site,
- Coordonner les travaux de réhabilitation et d'entretien des sites,
- Favoriser les échanges pratiques en termes de gestion des forêts, de suivi des espèces animales, de gestion des risques naturels
- Assurer un échange d'informations systématique auprès du gestionnaire du Grand Site pour tout travaux projetés,
- Mise en œuvre de la charte de signalétique et de mobilier Grand Site.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, ONF

**PARTENAIRES**

CCPF, ECAA, CACPL, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORÊT, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, CL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES, DREAL PACA, DDTM, PND ESTEREL

**INDICE DE PRIORITÉ**

**1**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à réaliser :

- La conception de Skylines correspondant aux unités paysagères et qui ont été identifiés dans le Plan Paysage,
- La finalisation de la gamme retenue de signalétique au niveau PRO/DCE avec l'ensemble des détails techniques notamment des natures de matériaux, des assemblages et des modes de fixations,
- La conception de la signalétique d'accueil et d'information de site,

Et à mettre en place :

- Une communication des livrables du Plan paysage et du Schéma d'Accueil du Public auprès de tous les partenaires afin d'encadrer et de répartir les travaux et aménagements nécessaires, tout au long de l'étude,
- La création d'un service opérationnel, pôle travaux, depuis 2022 (**fiche action 29**),
- Des réunions de concertation des travaux en cours et à venir,
- Asseoir une gouvernance Grand Site avec homogénéisation des procédures d'aménagement que ce soit en termes de montage de dossier ou de réalisation sur le terrain.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2018</b> <b>2022</b>	Etude Plan Paysage et Schéma d'Accueil du Public Définition et validation de la charte signalétique	125.000,00 €	Région Sud / État / Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
<b>2022</b>	Emergence du pôle travaux	Coût de fonctionnement	
<b>2023</b> <b>2026</b>	Procédures d'aménagement et application de la charte d'aménagement	Mobilisation des effectifs	

**ACTION**  
**19**

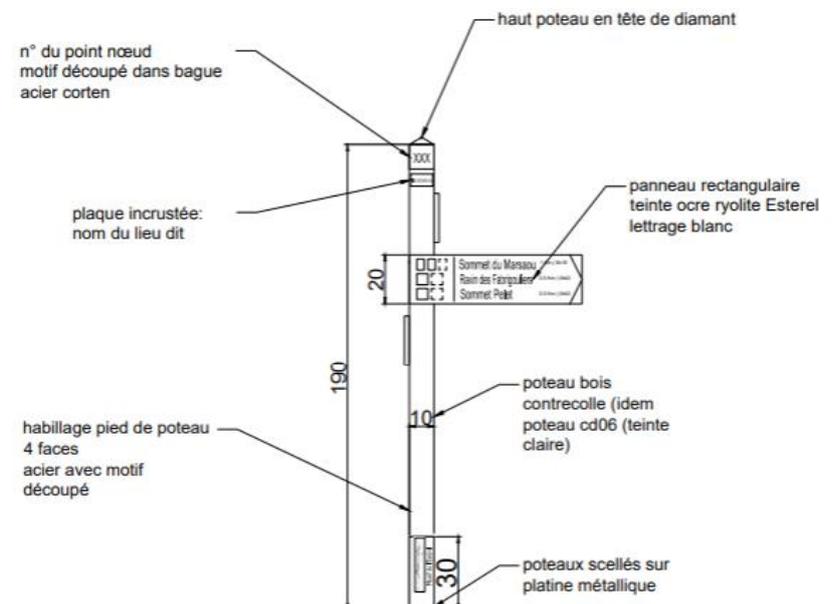
**Orientation 3**

METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRE

**Définition, réalisation et pose de la signalétique directionnelle du Grand Site**

**Contexte**

Les principes de signalétique pour un Grand Site revêtent un caractère singulier tant sur la définition des principes techniques que sur la réalisation et la pose des poteaux flèche directionnels. De même, les techniques d'arrimage des poteaux directionnels devront s'inscrire dans un cadre minimaliste respectueux du développement durable. Il ne s'agira pas de faire "couler" du béton et dénaturer les paysages, mais bien de trouver des solutions avant-gardistes pour l'ancrage de ces panneaux.



Exemple de la gestion de la signalétique directionnelle par rapport aux différentes activités

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E

**PARTENAIRES**

CCPF, ECAA, CACPL, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORÊT, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES MARITIMES, DREAL PACA, CL, DDTM

**INDICE DE PRIORITÉ**

1

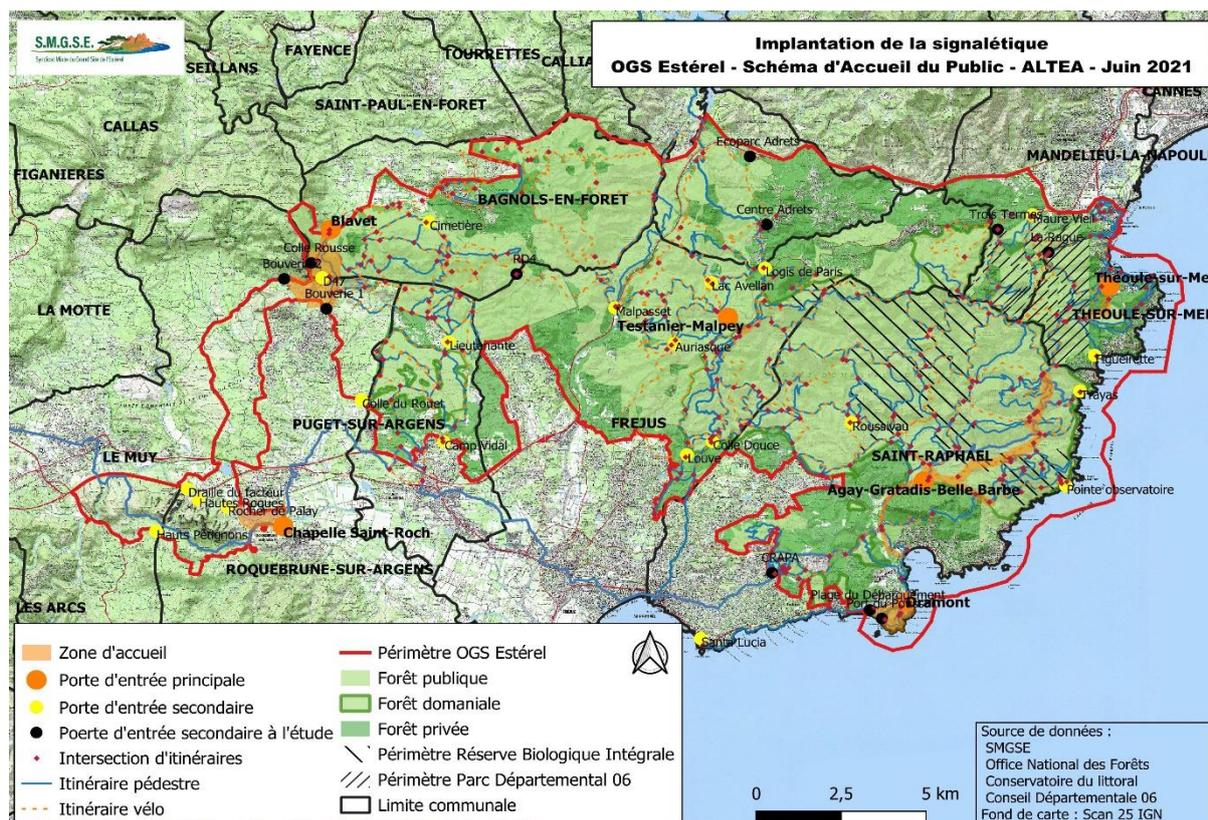
**Finalité de l'action**

- Définition des principes techniques d'implantation,
- Réalisation et pose des poteaux flèche directionnels aux emplacements codécidés avec l'ONF en forêt domaniale,
- Permettre une information complète et attractive sur des lieux d'accueil,
- Contribuer à une meilleure sécurité des différents types d'usagers,
- Disposer d'un réseau d'itinéraires parfaitement signalé en matière directionnelle.

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Définition et Conception de la fiche technique du poteau flèche Grand Site
- La réalisation des poteaux-flèches directionnels jalonnant les itinéraires de nature (pour les pratiques pédestre, VTT, équestre, et les accès aux sites d'escalade).
- Définir les sites d'implantation des poteaux et établir les conventions foncières
- Réalisation de la pose



Implantation signalétiques – Schéma d'Accueil du Public

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2022	Concevoir/élaborer techniquement la gamme de signalétique	20.000,00 €	Région Sud
2023 2026	Réalisation et pose des poteaux flèches directionnels	183.000,00 €	Région Sud / Département du Var

**Orientation 3**

**ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE**

Aménager les zones d'accueil principales et portes d'entrée de niveau 2 du Grand Site avec le développement des mobilités douces

**Définition et réalisation de la zone d'accueil cardinale Sud Agay/Gratadis/Belle barbe/Anthéor et du pôle multimodal**

**Contexte**

Dans le futur qui s'annonce, les mobilités vont connaître de profondes évolutions. Ces évolutions seront le fait aussi bien des contraintes énergétiques, de la prise en compte du réchauffement climatique, que d'innovations technologiques ou encore d'évolutions sociétales profondes. Le massif de l'Estérel a longtemps été marqué par une culture du « tout voiture » et par un accès libre à cet espace naturel. Si l'accès en véhicule individuel à l'intérieur des sites sensibles du massif a progressivement reculé, 93 % des arrivées sur site se font encore en voiture.

Une porte d'entrée multimodale est un lieu d'accueil où se connecte, de manière organisée, un ensemble de moyens de transport, si possible collectifs, d'arrivée sur site (train, bus, bateau, etc.) avec un ensemble de moyens de découverte doux (pédestre, cycliste, équestre) du territoire. La zone d'Agay – Gratadis – Dramont, peut se prêter à une évolution progressive vers un rôle de porte d'entrée multimodale de découverte du Grand Site de l'Estérel. Les quatre parkings de Gratadis (1 et 2), Belle Barbe et Anthéor sont obsolètes. Ces sites constituent les points d'accueil et d'entrée dans le massif par le Sud, leur ménagement doit correspondre aux enjeux d'accueil, de circulation et de mobilité, de paysage et d'écologie de L'Opération Grand Site.

**Finalité de l'action**

- Mise en place d'une stratégie foncière en vue d'améliorer qualitativement l'accueil du public,
- Re-naturalisation des espaces avec des aménagements tenant compte de leur intégration paysagères,
- Réalisation de voies de mobilités douces (jonction piste cyclable existante), requalification paysagère des abords routiers du secteur Agay-entrée de Gratadis (notamment zone artisanale), amélioration de la multimodalité (train, navette maritime),
- Expérimentation puis mise en place d'une navette bus électrique,
- Ménagement des aires de stationnement de Gratadis (P1 et P2), Belle-barbe, Anthéor, Sainte-Baume, col de l'évêque, col des lentisques et col Notre-Dame,
- Gestion des flux de visiteurs avec un enjeu de retrait de la voiture du cœur du massif,
- Renaturation des aires d'accueil en forêt

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

ONF, S.M.G.S.E

**PARTENAIRES**

ECAA, ONF, CL, DEPARTEMENT DU VAR, DREAL PACA, COMMUNE DE SAINT-RAPHAEL, DDTM, UDAP

**INDICE DE PRIORITÉ**

**1**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- Un accès en train mis en valeur avec les gares d'Agay et du Dramont,
- Une navette électrique (à minima les jours identifiés de surfréquentation) avec un accès au cœur du massif,
- Le développement des navettes maritimes entre Saint-Raphaël et Agay,
- La création d'un accès sécurisé à vélo Agay – Gratadis (poursuite de la piste cyclable de la RD 100),
- La qualification et le balisage d'une connexion pédestre au site de Gratadis depuis le littoral,
- Une amélioration qualitative des stationnements le long de la zone d'accueil,
- La pose d'une signalétique et d'équipements Grand Site,
- Le conventionnement avec les professionnels de la location de vélos afin de transmettre des conseils sur les itinéraires, la sécurité et les meilleures pratiques.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2022</b>	Etudes environnementale et Diagnostic	48.900,00 €	Région Sud / État
<b>2023</b>	Etude pré-travaux (APD- APS)	31.000,00 €	Région Sud / État
<b>2024</b> <b>2025</b>	Dossier permis aménager, Procédure d'autorisation, Consultation	Mobilisation des effectifs	
<b>2026</b>	Réalisation des travaux	870.000,00 €	Mécénat/ Région Sud / Département du Var

**ACTION  
21**

**Orientation 3**

**ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE**

Aménager les zones d'accueil principales et portes d'entrée de niveau 2 du Grand Site avec le développement des mobilités douces

**Définition et réalisation de la zone d'accueil cardinale Est et du pôle multimodal**

**Contexte**

Les mobilités vont connaître de profondes évolutions. Ces évolutions seront le fait aussi bien des contraintes énergétiques, de la prise en compte du réchauffement climatique, que d'innovations technologiques ou encore d'évolutions sociétales profondes. Le massif de l'Estérel a longtemps été marqué par la culture du « tout voiture » et par un accès libre à cet espace naturel. Si l'accès en véhicule individuel à l'intérieur des sites sensibles du massif a progressivement reculé, 93 % des arrivées sur site se font encore en voiture.

Une porte d'entrée multimodale est un lieu d'accueil où se connecte, de manière organisée, un ensemble de moyens de transport, si possible collectifs, d'arrivée sur site (train, bus, bateau, etc.) avec un ensemble de moyens de découverte doux (pédestre, cycliste, équestre) du territoire. L'évolution de la zone de Théoule-sur-Mer se prête à une porte d'entrée principale à l'Est du massif de l'Estérel qui peut jouer un rôle de porte multimodale fort. C'est un projet innovant qu'on pourrait qualifier de « village accueil » autour de la commune de Théoule-sur-Mer. Cette orientation est à la fois une opportunité et une nécessité, car le stationnement y est particulièrement contraint.

**Finalité de l'action**

- Mise en place d'une stratégie foncière en vue d'améliorer qualitativement l'accueil du public,
- Amélioration et requalification du stationnement du Vallon de l'Autel (parking de 166 places),
- Suppression des stationnements de bords de mer avec une requalification paysagère et amélioration qualitative du stationnement prévues au niveau du port de La Figueirette,
- Marqueurs Grand Site - Signalétique - Équipements - Bâtiment accueil "Maison du Grand Site",
- Amélioration des possibilités de reports modaux train et navettes maritimes,
- Accès en train mis en valeur avec la gare de Théoule-sur-Mer.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE**

COMMUNE DE THEOULE-SUR-MER

**PARTENAIRES**

CACPL, CL, PND, DREAL PACA, DDTM, S.M.G.S.E, UDAP

**INDICE DE PRIORITÉ**

2

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

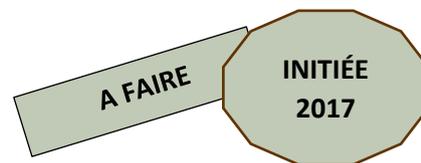
- Une Maison du Grand Site sur la commune de Théoule-sur-Mer,
- Une navette électrique avec un accès à la zone d'accueil principale,
- Le développement des navettes maritimes entre Théoule-sur-Mer et Agay durant la période estivale,
- L'amélioration des possibilités de reports modaux train, navette maritime,
- La requalification du stationnement le long du Vallon de l'Autel,
- La pose d'une signalétique et d'équipements Grand Site,
- La suppression des stationnements de bords de mer avec une requalification paysagère,
- Le conventionnement avec les professionnels de la location de vélos



*Principes de liaisons multimodales sur la zone de Théoule-sur-Mer*

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2022-2026</b>	Etude, permis, travaux, autorisation environnementale Loi sur l'eau	9.000.000,00 € (Projet porté dans sa totalité par la commune de Théoule-sur-Mer)	Région Sud / État / Département des Alpes Maritimes



**ACTION  
22**

**Orientation 3**

**ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE**

Aménager les zones d'accueil principales et portes d'entrée de niveau 2 du Grand Site avec le développement des mobilités douces

**Définition et réalisation de la zone d'accueil cardinale Nord du Col du Testanier/ Le Malpey**

**Contexte**

Le massif de l'Estérel a longtemps été marqué par la culture du « tout voiture » et par un accès libre à cet espace naturel. Si l'accès en véhicule individuel à l'intérieur des sites sensibles du massif a progressivement reculé, 93 % des arrivées sur site se font encore en voiture.

La zone d'accueil Nord Col du Testanier - Malpey, est l'entrée septentrionale par les balcons qui permet l'accès au point sommital de l'Estérel qu'est le mont Vinaigre jalonné par les maisons forestières du Malpey et de la Duchesse. Son lien direct au mont Vinaigre et à son histoire géologique lui confère un rôle particulier dans sa vocation pédagogique et patrimoniale. Ce projet a fait l'objet d'un diagnostic et d'un avant-projet sommaire (2017-2019) incluant l'aménagement de la zone d'accueil et la réhabilitation de la maison forestière du Malpey. Le marché de Maîtrise d'Œuvre avec définition d'un avant-projet définitif puis réalisation des travaux a été lancé en 2021.

L'abandon du projet de réhabilitation de la maison forestière du Malpey a conduit à la résiliation de ce marché. Un nouveau marché doit être lancé en 2024 concernant uniquement l'aménagement de la zone d'accueil.

Cette orientation est une opportunité pédagogique et patrimoniale forte.

**Finalité de l'action**

- Aménagement paysager des espaces extérieurs de la zone d'accueil cardinale nord du col du Testanier jusqu'au belvédère offrant une co-visibilité mont Vinaigre, mer Méditerranée et maison forestière du Malpey,
- Ménagement et requalification des stationnements,
- Mise en œuvre d'un projet pédagogique de découverte volcanologique.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, ONF

**PARTENAIRES**

ECAA, ONF, COMMUNE DE FREJUS, DREAL PACA, DDTM, UDAP

**INDICE DE PRIORITÉ**

**2**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- Des aménagements des espaces extérieurs de la zone d'accueil du col du Testanier jusqu'au belvédère,
- Une balade connectée pédagogique de découverte volcanologique jusqu'au Mont Vinaigre (**fiche action 41**)
- La pose de signalétiques et d'équipements conforme à la charte graphique,
- Ménagement et requalification des stationnements.



Détails de l'avant-projet sommaire du col du Testanier

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2017</b>	Etude pré-travaux (DIAG-APS)	29.770,00 €	Région Sud / Département du Var
<b>2021</b>	Etude environnementale	21.500,00 €	
<b>2021</b>	Maîtrise d'Œuvre (compléments APS)	16.639,00 €	Région Sud
<b>2025 2026</b>	Maîtrise d'Œuvre (APD) et dépôt du permis d'aménager, Procédure d'autorisation	25.000,00 €	Région Sud
<b>2027</b>	Lancement des travaux	370.000,00 €	Région Sud / Département du Var / ECAA / Mécénat

**ACTION  
23**

**Orientation 3**

**ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE**

Aménager les zones d'accueil principales et portes d'entrée de niveau 2 du Grand Site avec le développement des mobilités douces

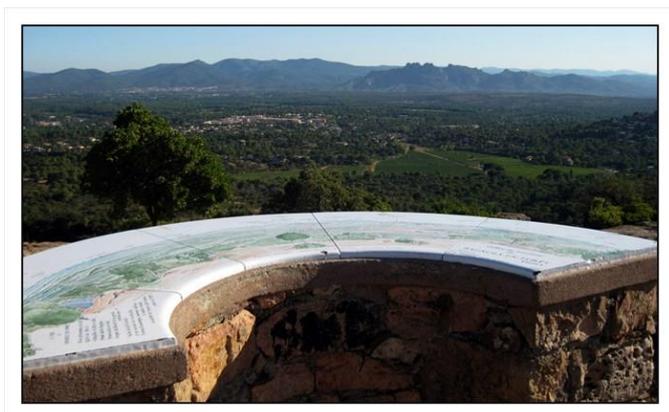
**Définition et réalisation de la zone d'accueil cardinale Ouest et valorisation du site emblématique du Blavet**

**Contexte**

Cette zone d'accueil s'étend du Sud-Ouest de la commune de Bagnols-en-Forêt avec connexion potentielle au village au Nord-Est des communes de Roquebrune-sur-Argens (secteur Bouverie) et du Muy (secteur Colle Rousse).

Elle permet un accès aux gorges du Blavet et aux sommets et sites environnants. Elle se caractérise par des espaces de stationnement éclatés partiellement sauvages.

S'il est important d'organiser au mieux la situation actuelle, la projection sur une situation future en intégrant les enjeux liés à une zone d'accueil de Grand Site est indispensable. Ce site, sculpté par l'eau, à la biodiversité riche, est reconnu comme site d'escalade d'envergure nationale, site archéologique (Grotte du Muéron) et site de randonnée fera l'objet d'une réflexion à une échelle territoriale cohérente.



*Vue depuis la table d'orientation des Gorges du Blavet*

**Finalité de l'action**

- Mise en place d'une stratégie foncière en vue d'améliorer qualitativement l'accueil du public
- Aménagement et requalification des stationnements, aménagements paysagers et information du public,
- Valorisation du site emblématique du Blavet avec la création d'itinéraires thématiques (sentier découverte grottes de la Bouverie, ...)

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E

**PARTENAIRES**

CCPF, ECAA, DPVa, DEPARTEMENT DU VAR, ONF, COMMUNES DE BAGNOLS-EN-FORET, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS ET DU MUY, DREAL PACA, DDTM, UDAP

**INDICE DE PRIORITÉ**

2

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- La requalification des stationnements avec aménagements qualitatifs de la zone d'accueil cardinale Ouest,
- La pose d'une signalétique et d'équipements Grand Site,
- La création des itinéraires thématiques (**fiche action 40**),
- Mise en défens des espaces sensibles pour reconquérir ces délaissés publics et réhabiliter le paysage (**fiche action 20**).

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2022	Travaux secteur Bouverie	25.000,00 €	Région Sud
2024	Travaux sur une porte d'entrée secondaire (composante de la zone d'accueil)	96.000,00 €	
2025	Etude environnementale	16.000,00 €	
2026	Maîtrise d'Œuvre, permis d'aménager, procédure d'autorisation	56.000,00 €	Région Sud / Département du Var
2027	Lancement des travaux sur l'entièreté de la zone d'accueil	240.000,00 €	Région Sud / Département du Var

**ACTION  
24**

**Orientation 3**

**ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE**

Aménager les zones d'accueil principales et portes d'entrée de niveau 2 du Grand Site avec le développement des mobilités douces

**Définition et réalisation de la zone d'accueil principale du Rocher de Roquebrune : Chapelle Saint Roch - Lac Aréna**

**Contexte**

Le site du Rocher de Roquebrune est un site paysager et géologique d'exception qui mérite un projet global de préservation et de valorisation. C'est dans un souci de cohérence territoriale, d'un principe de valorisation et d'intérêts patrimoniaux, qu'un élargissement du périmètre de l'Opération Grand Site (OGS) Estérel a été proposé afin que cette nouvelle zone puisse devenir la porte d'entrée principale au Sud-Ouest du territoire. Cette cohérence repose sur deux grands axes :

1. L'espace de stationnement du Lac Aréna constituera le point focal de la zone d'accueil,
2. L'étendue de la zone d'accueil est prévue de l'entrée du village de Roquebrune-sur-Argens avec la chapelle Saint-Roch jusqu'au lac de l'Aréna réputé pour sa vue sur le Rocher de Roquebrune et sa biodiversité remarquable.



Lac Aréna - Roquebrune-sur-Argens

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

**PARTENAIRES**

ECAA, DEPARTEMENT DU VAR, S.M.G.S.E, DREAL PACA, DDTM, UDAP

**INDICE DE PRIORITÉ**

**1**

**Finalité de l'action**

- Mise en place d'une stratégie foncière en vue d'améliorer qualitativement l'accueil du public
- Aménagement et requalification des stationnements, aménagements paysagers et information du public,
- Mise en valeur du lac Aréna par création d'une boucle piétonne

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- Des aménagements qualitatifs sur le tour du Lac de l'Aréna,
- La pose d'une signalétique et d'équipements Grand Site,
- La requalification des espaces de stationnement,
- Mise en place d'actions de préservation des écosystèmes sensibles menacés par la surfréquentation.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2022</b> <b>2023</b>	Projet global d'aménagement	370.000,00 € (Mairie de Roquebrune-sur- Argens)	État
<b>2023</b>	Fournitures mobiliers et signalétiques	25.000,00 € (S.M.G.S.E)	

### Orientation 3

#### ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE

Aménager les zones d'accueil principales et portes d'entrée de niveau 2 du Grand Site avec le développement des mobilités douces

## Aménagement et/ou pose de la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée secondaires

### Contexte

Dans le cadre de la stratégie d'accueil, il existe plusieurs niveaux de portes d'entrée. Des portes de niveau 1 ou zones d'accueil cardinales, Nord, Sud, Est et Ouest. Ces zones d'accueil sont des accès stratégiques du massif. Elles doivent disposer d'une interface d'accueil, d'information et de services conséquents. Une série de portes d'entrée dite, « portes de niveau 2 » où les visiteurs peuvent stationner, s'informer et partir à la découverte du Grand Site de l'Estérel sont également à équiper. Les équipements et aménagements prévus sont plus simples et réduits. Au nombre de 20/25, elles disposeront de :

- Un panneau de positionnement du parking indiquant le nom de la porte d'entrée (lorsque nécessaire),
- Deux panneaux synthétisant l'ensemble de l'information (en recto-verso quand c'est possible), avec notamment l'information sur le Grand Site, la carte de localisation d'ensemble, la carte des itinéraires de nature,
- Des panneaux relatifs aux informations réglementaires et de sécurité, à la présentation d'informations patrimoniales sur le secteur.

L'idée est de grouper les informations afin de limiter le nombre de panneaux sur les entrées de niveau 2, qui correspondent à des points de départ d'itinéraires. Les informations seront réunies sur 2 panneaux de mêmes dimensions et d'aspect que les panneaux d'information générale des zones d'accueil principales. Ils seront également disponibles en version corten-bois-panneau imprimé, ou en version corten - panneau imprimé.



Panneau d'information sur les itinéraires de nature et le site d'intérêt du secteur

### Finalité de l'action

- Requalification des portes d'entrée de niveau 2 dans le cadre d'un aménagement paysager,
- Optimisation des espaces de stationnement,
- Mise en place de la signalétique d'accueil Grand Site sur les parkings existants et diffusion d'information.

#### SECTEURS CONCERNÉS

Périmètre du Grand Site

#### MAÎTRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE

S.M.G.S.E

#### PARTENAIRES

CCPF, ECAA, CACPL, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, CL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES, DREAL PACA, PND ESTEREL, DDTM. UDAP

#### INDICE DE PRIORITÉ

1

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- Une requalification des portes d'entrée de niveau 2 dans le cadre d'un ménagement paysager,
- Une requalification du stationnement,
- Mettre en place de la signalétique d'accueil du Grand Site sur les aires d'accueil existants,
- Une information globale sur le Grand Site, le secteur, les itinéraires et quelques informations de nature variable selon le secteur,
- Un rappel réglementaire,
- Prévoir, si nécessaire, des panneaux complémentaires de médiation ainsi que du mobilier d'accueil (bancs, tables de pique-nique) notamment lorsque ces portes d'entrée correspondent également à des sites emblématiques de l'Estérel,
- Donner accès à des itinéraires de découverte en bordure de mer (itinéraires qui pourront servir d'accès à la mer, mais aussi de lieux de sensibilisation et de découverte),

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2023	Aménagement Forêt de Raphèle La Lieutenante – Puget-sur-Argens	69.700,00 €	Région Sud / Départements du Var
2024			
2025	Aménagement paysager Malpasset Permis d'aménager, Procédure d'autorisation	130.000,00 €	Région Sud / Départements du Var
2026	A définir		

## Axe 2 : Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux

### ORIENTATION 4 - Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature



Le réseau de sentiers potentiels sur le massif présente plusieurs désordres importants, dont la typologie a été identifiée. Le principal problème est le ravinement léger ou profond des itinéraires, qui est principalement causé par l'absence de système d'évacuation des eaux. Ces dégradations ont tendance à s'aggraver rapidement avec le temps, surtout lors de phénomènes climatiques extrêmes. Il est primordial de canaliser la fréquentation en orientant les visiteurs vers des itinéraires précis. Cela permettra de réduire les divagations dans l'espace naturel et les impacts négatifs qui en découlent. La sécurité des itinéraires est un aspect crucial à prendre en compte. Il est nécessaire d'adapter les sentiers en fonction des différents types d'usage et de promouvoir leur cohabitation harmonieuse.

**ACTION  
26**

METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRE

**Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de nature**

**Contexte**

Le S.M.G.S.E, porteur de la Démarche Grand Site de France est compétente pour la mise en place de l'ensemble des réseaux d'itinéraires de nature relatifs aux activités pédestre, VTT, équestre et escalade au sein du périmètre du Grand Site. L'établissement de conventions, notamment d'autorisation de passage avec les propriétaires privés, de suivi du réseau, de sa gestion, de son adaptation et de son entretien garantiront sur le long terme sa cohérence d'ensemble et de son bon état. Le Syndicat sera également compétent pour mettre en place et assurer le suivi des contrats d'entretien des sites d'escalade contractualisés avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) sur le périmètre du Grand Site.

Un pôle travaux Grand Site a été créé pour assurer le suivi des travaux d'entretien et de réparation sur les itinéraires et sites d'escalade. Concernant les sentiers/chemins existants, non sélectionnés pour être balisés, ils pourront être entretenus par des associations, sous réserve d'avoir obtenu l'accord formel du propriétaire, du gestionnaire (Office National des Forêts, Conservatoire du Littoral, ...), et du gestionnaire du Grand Site, garant de la préservation des espaces à enjeux environnementaux et patrimoniaux et de la gestion de la fréquentation sur le périmètre du Grand Site.



*Entretien sur sentier Col de Belle-Barbe*

**Finalité de l'action**

- Canalisation de la fréquentation sur des itinéraires définis afin de réduire les divagations dans l'espace naturel et les impacts liés,
- Montée en qualité du réseau d'itinéraires et amélioration de l'accueil du public par un entretien annuel de l'ensemble du réseau
- Sécurisation des itinéraires adaptés aux différents types d'usage et à leur cohabitation
- Adaptation du réseau aux usages et niveaux des pratiquants
- Labellisation FFC du Grand Site donnant ainsi accès à l'utilisation des balises officielles de la FFC

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E

**PARTENAIRES**

CCPF, ECAA, CACPL, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORÊT, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, CL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES, DREAL PACA, FFRP 83, FFME, FFC, FFE - 83, ASSOCIATIONS SPORTIVES

**INDICE DE PRIORITÉ**

**1**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- Définition de boucles et itinéraires de nature pour divers types de pratiquants (pédestre, VTT, équestre, escalade) aux niveaux de pratique différents (familial, facile, moyen, difficile), au sein du réseau identifié dans le Schéma d'Accueil du Public de l'Estérel.
- Rédaction des descriptifs « pas à pas » des circuits, destinés à leur mise en tourisme (textes et informations destinés aux guides d'itinéraires du Grand Site et sites web officiels).
- Définition d'un plan de jalonnement / balisage pour les diverses pratiques.
- Balisage sur site des itinéraires aux normes des fédérations nationales d'activité de nature : Fédération Française de Randonnée - FFR, Fédération Française de Cyclisme – FFC, Fédération Française d'Equitation - FFE.
- Travaux de réhabilitation de linéaires de sentiers/chemins existants (reprise de l'assiette, débroussaillage, gestion de l'eau-érosion, mise en défens des sentiers anarchiques longeant les itinéraires à officialiser, etc.).

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2022</b> <b>2023</b>	Convention FFRP83 (définition des itinéraires, saisie informatique, passages terrain : validation des tracés, balisage, collecte de données « pas à pas »)	60.000,00 €	Région Sud
<b>2023</b> <b>2028</b>	Travaux de remise à niveau des itinéraires	759.900,00 €	Région Sud / Départements du Var et des Alpes-Maritimes

## Orientation 4

METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRE

### Gestion des sites d'escalades aménagés du Grand Site

#### Contexte

Faisant suite à un accident ayant entraîné une mise en cause juridique et financière de sa responsabilité, la FFME a décidé de dénoncer l'ensemble des conventions de sites d'escalade passées avec les propriétaires d'espaces naturels ou les collectivités d'ici fin 2021. L'objet de cette action est bien de dégager, à l'avenir, sa responsabilité. Les collectivités sont donc invitées à signer de nouveaux « contrats d'entretien » avec la FFME, en lieu et place des anciennes conventions. Parmi la liste des sites d'escalade inventoriés par les associations dans le cadre du diagnostic du Schéma d'Accueil du Public, les sites ont été classés en 3 catégories :

- Sites où établir un contrat d'entretien entre la FFME et le gestionnaire/ou propriétaire du site (en remplacement des anciennes conventions ou pour l'aménagement de nouveaux sites). Sur certains, la pratique de l'escalade pourra être interdite à certaines périodes de l'année pour prendre en compte des enjeux de biodiversité.
- Sites à interdire à la pratique de l'escalade pour cause d'enjeux spécifiques (naturalistes, patrimoniaux, sécuritaires).
- Sites n'entrant pas dans ces catégories qualifiées de « terrains d'aventure » : peu équipés, non contractualisés avec le propriétaire/ou gestionnaire, où la pratique n'est pas interdite, mais le pratiquant engage sa propre responsabilité en cas d'accident.



Face Nord du Blavet

#### Finalité de l'action

- Définition des voies à inscrire au contrat d'entretien,
- Expertise de terrain avec collecte d'informations,
- Mise en place de contrats d'entretien avec la FFME,
- Conventionnement avec la FFME, les communes et le SMGSE,
- Balisage des sites d'escalade.

#### SECTEURS CONCERNÉS

Périmètre du Grand Site

#### MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE

S.M.G.S.E, ONF

#### PARTENAIRES

CCPF, ECAA, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, DEPARTEMENT DU VAR, FFME, ASSOCIATIONS SPORTIVES

#### INDICE DE PRIORITÉ

1

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Réaliser une fiche par site d'escalade identifié,
- Valider l'état d'équipement des voies retenues,
- Collecter de l'information sur site en vue de l'élaboration d'un contrat d'entretien annuel,
- Assurer une maintenance préventive (inspection annuelle en pied de falaise par analyse visuelle des voies et de leur environnement [plaque nominative visible] et contrôle d'un tiers des voies par an [stabilité blocs rocheux, vérification d'amarrage, des chaînes, nettoyage de végétation),
- Assurer une maintenance corrective, palliative et curative d'un tiers des voies par an (purge blocs rocheux, resserrage ou changement des amarrages, remplacement des chaînes, connecteurs et anneaux métalliques, traitement de la végétation).

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2022	Convention FFME (définition des voies, passages terrain : validation des voies et maintenance) Renouvellement tous les ans	28.800,00 €	Département du Var/ CCPF / ECAA
2023 2026	Action pérenne		

**ACTION 28**

**Orientation 4**

METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRE

**Réalisation d'une Charte des manifestations**

**Contexte**

Le massif de l'Esterel offre de nombreuses possibilités de randonnées, d'escalade, de VTT et autres activités de plein air. Les événements et manifestations qui y sont organisés, attirent un grand nombre de visiteurs. L'impact sur l'environnement peut être important, c'est pourquoi l'établissement d'une charte des manifestations au sein du massif de l'Esterel est nécessaire. Afin d'apporter un complément au Schéma d'Accueil du Public pensé pour canaliser la fréquentation « normale » du Grand Site. Cette charte, validée par le Préfet, permettrait de réglementer l'organisation des événements afin de respecter un certain nombre de règles visant à préserver l'environnement (nombre de manifestations/an, jauge de participants/événement, limitation de l'utilisation de véhicules motorisés, nettoyage des lieux après l'événement, évitement des zones sensibles...).



Excursion VTT – ©Saint Raphaël Tourisme

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, ONF

**PARTENAIRES**

CCPF, ECAA, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, CL, DEPARTMENTS DU VAR ET DES ALPES MARITIMES, DREAL PACA, DDTM, UDAP

**INDICE DE PRIORITÉ**

2

**Finalité de l'action**

- Réguler le nombre de manifestations organisées chaque année, afin de préserver l'attractivité du massif,
- Contrôler l'impact de chaque événement sur l'environnement et garantir la qualité des prestations proposées aux visiteurs.
- Sensibiliser les organisateurs et les visiteurs aux enjeux environnementaux et paysagers,
- Garantir une meilleure gestion des déchets générés par les événements,
- Éviter la pollution des sites et préserver la qualité de l'air et de l'eau.

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Identifier les parties prenantes à l'élaboration de la charte,
- Déterminer les objectifs et les résultats attendus,
- Etablir un calendrier des manifestations en intégrant les divers aspects du territoire,
- Etablir une communication partenariale entre le Grand Site et les organisateurs (**fiches action 36, 37 et 38**),
- Engager un accompagnement technique sur la mise en œuvre du projet de manifestation

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2024	Elaboration de la charte des événements	Mobilisation des effectifs  +	
2024	Application de la charte des événements	Coût impression documents	
2024 2026	Action pérenne		

## Axe 3 : Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public

### ORIENTATION 5 - Pérenniser le Grand Site



Le massif de l'Estérel présente un intérêt considérable tant sur le plan environnemental que sur le plan économique et touristique. Pérenniser ce grand site constitue donc un enjeu majeur pour préserver et valoriser ses richesses naturelles et culturelles.

Sa végétation méditerranéenne abrite de nombreuses espèces végétales et animales protégées. On y trouve notamment des espèces endémiques, rares ou menacées, ce qui confère à ce site une importance majeure pour la conservation de la nature. La préservation de l'Estérel permet donc de maintenir cette diversité biologique exceptionnelle et contribue à la préservation de l'équilibre écologique de la région.

**ACTION  
29**

**Orientation 5**  
PERENNISER LE GRAND SITE

**Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du S.M.G.S.E avec les enjeux de l'Opération Grand Site**

**Contexte**

Le Syndicat depuis 2022 a subi une importante restructuration aussi bien en termes de finances, de communication, que d'un point de vue organisationnel afin de pouvoir tendre vers l'obtention du label Grand Site de France.

Porteur de la démarche Opération Grand Site, le Syndicat a élargi ses compétences. Pour plus de lisibilité auprès du public, mais également pour s'harmoniser avec les autres structures porteuses du même projet, il a fallu changer la dénomination du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de L'Esterel (S.I.P.M.E.) à Syndicat Mixte du Grand Site de L'Esterel (S.M.G.S.E).

Par ailleurs, les statuts ont été modifiés par ajout de compétences relatives à la création et la gestion des itinéraires de sports et de natures de découvertes.

Pour mener à bien le projet Grand Site, le syndicat a décidé de recruter une équipe opérationnelle et de créer un pôle travaux.



Logo Syndicat

**Finalité de l'action**

- Réviser les statuts du Syndicat
- Avoir une corrélation entre les moyens humains/matériels et les objectifs du programme OGS
- Animer le Grand Site

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

**PARTENAIRES**

**INDICE DE PRIORITÉ**

**1**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Modifier la dénomination et les statuts du Syndicat - arrêté inter préfectoral d'août 2022
- Augmenter les moyens humains et matériels (mise en place d'un pôle travaux, pour la réalisation et le suivi des travaux d'investissement acquisition de véhicules)
- Définir et répartir les missions du projet OGS
- Rechercher les financements
- Mettre en œuvre le programme OGS

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2022</b>	Recrutement de deux techniciens constituant le pôle travaux	Coût de fonctionnement de la structure	

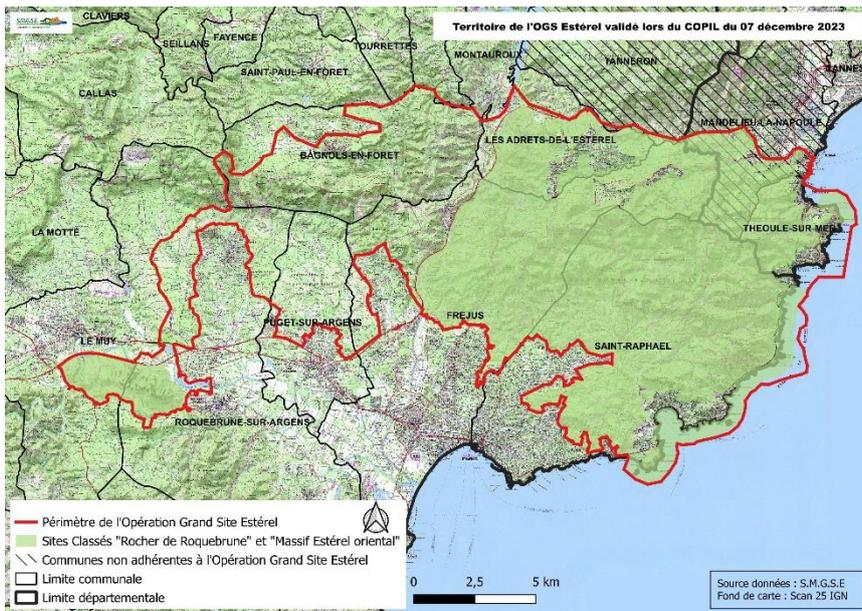
**Orientation 5**  
PERENNISER LE GRAND SITE

**Réviser le périmètre Grand Site**

**Contexte**

Le périmètre OGS a été mis en place pour viser les objectifs de développement durable que sont la réhabilitation de sites dégradés, la préservation et la restauration de paysages fragiles et attractifs en respectant l'esprit des lieux, l'organisation d'un accueil de qualité avec une maîtrise des flux de fréquentation et la promotion d'un développement territorial concerté.

Lors du lancement officiel de l'Opération Grand Site de l'Estérel approuvé en date du 1 er octobre 2018 par le ministère en charge de l'Ecologie, la commune de Roquebrune-sur-Argens n'était pas encore membre du Syndicat. Son intégration en 2019 nécessite d'étendre le périmètre OGS sur son territoire. L'OGS étant une démarche centrée sur la gestion active des Sites Classés, le Site Classé du Rocher, dans son intégralité, se doit d'y être intégré. Ainsi les territoires de Roquebrune-sur-Argens et du Muy, communes sur lesquelles s'étend le Site Classé du Rocher, sont à prendre en compte dans le périmètre OGS élargi.



Territoire de l'OGS validé en COPIL le 7 décembre 2023

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E

**PARTENAIRES**

ECAA, COMMUNES DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, LE MUY, DPVa, ONF, DEPARTEMENT DU VAR, DREAL PACA

**INDICE DE PRIORITÉ**

**Finalité de l'action**

- Extension du périmètre OGS sur les espaces naturels de la commune de Roquebrune-sur-Argens et sur l'entièreté du Rocher de Roquebrune,
- Extension en projet sur l'ensemble de l'espace naturel du périmètre géologique de l'Estérel.

2

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Animer le projet d'extension avec propositions de périmètre et rédaction d'une convention de partenariat avec la commune du Muy, non-adhérente au Syndicat,
- Soumission aux partenaires (Département du Var pour intégration des espaces naturels sensibles...)
- Validation du périmètre par la gouvernance OGS

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2022	Animation du projet	Mobilisation des effectifs	
2023	Validation du périmètre d'extension		
2024	Rédaction de convention SMGSE et commune du Muy		

**ACTION**  
**31**

**Orientation 5**  
PERENNISER LE GRAND SITE

**Préserver le Grand Site en élargissant le périmètre du site classé du Grand Site**

**Contexte**

En 1991, le ministère de l'Environnement a dévoilé le projet de classement des Maures et de l'Estérel, des massifs cristallins distincts de la Provence calcaire. Compte tenu de leur étendue, il a été décidé d'adopter une approche par étape, en débutant par le massif de l'Estérel, qui a lui-même été divisé en deux unités : l'Estérel 1 (oriental) et l'Estérel 2 (occidental). Ces deux unités ont été artificiellement séparées par l'autoroute A8, et finalement, seul l'Estérel 1 a été classé en 1996.

L'examen de la possibilité de classer une portion additionnelle du massif de l'Estérel en vertu de la loi de 1930 est une démarche intéressante, dans le but de garantir une protection durable et robuste. Cette zone est répertoriée dans l'instruction gouvernementale du 18 février 2019, énumérant les sites majeurs encore en attente de classement. L'opération Grand Site englobe un territoire bien plus vaste que la zone déjà classée de l'Estérel oriental, et ce classement supplémentaire consolidera le périmètre du Grand Site.



*Les gorges de Pennafort – Estérel occidental*

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

DREAL PACA

**PARTENAIRES**

UDAP, S.M.G.S.E, ONF, COMMUNES DE MONTAUROUX, CALLIAN, CALLAS, LE MUY, TOURETTES, SAINT-PAUL-EN-FORET, LA MOTTE, DPVa, CCPF, DÉPARTEMENT DU VAR, CL

**INDICE DE PRIORITÉ**

**3**

**Finalité de l'action**

- Un paysage remarquable protégé au titre de la loi de 1930,
- Enrichir et préserver le site classé du massif de l'Estérel oriental pour qu'il devienne un Grand Site renforcé avec une identité géologique complètement intégrée.
- Pour le Syndicat, encadrer les futurs aménagements en tenant compte de la diversité géomorphologique et de l'identité paysagère de l'Estérel Occidental.

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Lancer une étude de classement,
- Monter un dossier de proposition de classement,
- Arrêté du Ministre en charge des Sites ou Décret en Conseil d'Etat actant le classement.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2023	Lancement d'une étude de classement - DREAL	Mobilisation des effectifs	
2024 2026	Poursuite de l'étude		

**ACTION**  
**32**

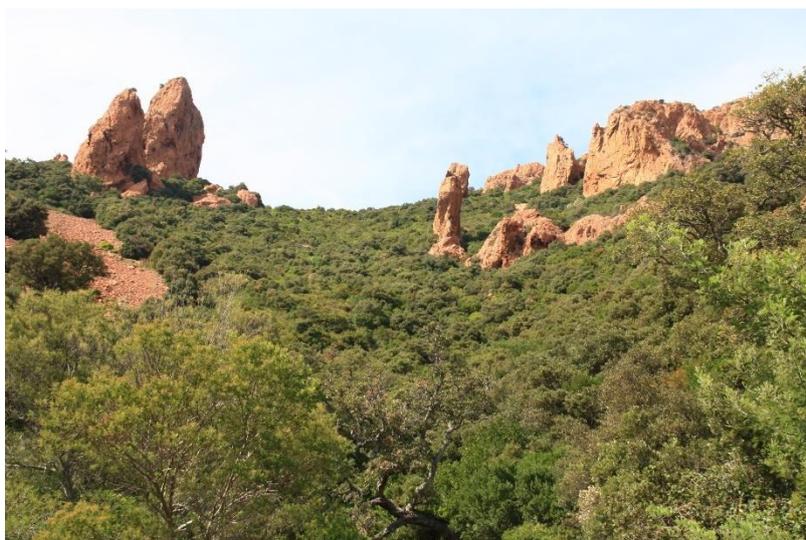
**Orientation 5**  
PERENNISER LE GRAND SITE

**Protéger le Grand Site de menace écologique et paysagère**

**Contexte**

La préservation du Grand Site de l'Estérel est essentielle pour prévenir toute menace environnementale et altération du paysage. Aux abords du site classé de l'Estérel et à proximité du Grand Site, il est impératif de garantir la protection de cet écosystème fragile. Toute initiative ou activité susceptible d'entrer en conflit avec les valeurs écologiques et paysagères de ce lieu doit être étroitement surveillée et évaluée afin de maintenir l'intégrité de ce site d'exception.

Préserver l'intégrité de cet écosystème remarquable implique une attention soutenue à toute intervention pouvant menacer la biodiversité, la qualité du paysage et la richesse écologique du Grand Site de l'Estérel.



*Le paysage - secteur Cap Roux*

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

**PARTENAIRES**

SMGSE, ONF, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES, DDTM, DREAL PACA

**INDICE DE PRIORITÉ**

**Finalité de l'action**

- Maintenir une qualité paysagère du Grand Site et sur ses franges

3

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Sensibiliser les acteurs locaux, les associations et le public sur les enjeux de la préservation de l'Estérel en tant que Grand Site (**fiches action 36, 37 et 38**),
- Encourager tous les partenaires à communiquer tout projet autour du Grand Site

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2023</b> <b>2026</b>	Surveillance accrue sur les futurs projets	Mobilisation des effectifs	

**ACTION  
33**

**Orientation 5**  
PERENNISER LE GRAND SITE

Observer les évolutions et adapter la gestion du massif

**Poursuite de l'animation de l'Observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site**

**Contexte**

Lors de l'étude de fréquentation portée par le Syndicat en 2016-2017, un parc d'éco-compteurs a été constitué visant la fréquentation pédestre, vélo et routière. Cette acquisition de matériel est venue enrichir le dispositif établi par l'Office National des Forêts et le Parc Naturel Départemental de l'Estérel. Au total, ce sont 18 éco-compteurs qui sont répartis dans le massif de l'Estérel. Sur cette base, un Observatoire de la fréquentation terrestre est porté par le Syndicat avec production d'un rapport annuel de fréquentation. Cet outil permet de chiffrer les évolutions classiques intra-annuelles et inter-annuelles et d'évaluer les impacts des aménagements à venir sur le terrain (développement du réseau d'itinéraires de sports de nature balisé, mise en valeur de sites emblématiques et d'intérêt, ...).



Installation d'éco-compteur Belle-Barbe

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E

**PARTENAIRES**

ONF, DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**INDICE DE PRIORITÉ**

2

**Finalité de l'action**

- Suivi de la fréquentation terrestre pédestre, vélo et routière
- Observer les impacts de la fréquentation sur les sites où sont implantés les éco-compteurs en vue de disposer d'indicateurs de gestion de la fréquentation de ces itinéraires.

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Mettre en place le dispositif,
- Assurer la maintenance du parc d'éco-compteur,
- Recueillir, corriger et analyser statistiquement les données,
- Produire un rapport à diffuser aux partenaires.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2016</b>	Acquisition des éco-compteurs	42.000,00 €	Région Sud / Département du Var
<b>2016</b> <b>2018</b>	Etude de fréquentation	60.000,00 €	Région Sud / Département du Var
<b>Depuis</b> <b>2020</b>	Suivi de fréquentation annuel avec rédaction du rapport	Mobilisation des effectifs	

**ACTION**  
**34**

**Orientation 5**  
PERENNISER LE GRAND SITE

Observer les évolutions et adapter la gestion du massif

**Etablir un diagnostic concernant l'arrivée de macrodéchets en zone littorale et marine**

**Contexte**

Dans la mesure où le Site Classé du massif de l'Estérel oriental possède une partie marine, l'Opération Grand Site de l'Estérel a vocation à intégrer des actions portant sur la gestion de l'interface terre-mer. D'un commun accord avec l'ensemble des acteurs de ce secteur littoral, il a été décidé que le Syndicat se positionnerait sur un projet de réduction et de gestion de l'arrivée de macrodéchets en zone littorale du massif de l'Estérel. Des documents permettent la planification de la gestion de cet espace notamment pour la préservation de l'environnement littoral et marin. La prise en compte de la gestion des déchets est une préoccupation majeure qui permet de répondre aux objectifs de ces documents. C'est dans ce contexte que le Syndicat a souhaité définir un programme stratégique de prévention/élimination des macrodéchets sur le littoral du Grand Site de l'Estérel.

Pour contrer également ce fléau, Estérel Côte d'Azur Agglomération a pris l'initiative de placer de nouveaux filets en amont de l'embouchure de l'Argens, le long de la Base Nature François Léotard de Fréjus, là où les eaux pluviales sont évacuées. Ces filets ont pour objectif de capturer les macrodéchets avant qu'ils ne rejoignent le Reyran, l'Argens et finalement la Méditerranée, préservant ainsi les plages de Saint-Aygulf.



Filets à déchet, embouchure de l'Argens à Fréjus  
© Estérel Côte d'Azur Agglomération - Christine Delville

**Finalité de l'action**

- Améliorer la connaissance sur les macrodéchets présents dans les rivières et sur le littoral de l'Opération Grand Site de l'Estérel
- Prévenir la pollution plastique en empêchant les gros déchets de rejoindre la mer
- Protéger l'écosystème marin et la biodiversité
- Initier et participer à des actions « coup de poing » avec les partenaires.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, ECAA, COMMUNE DE SAINT-RAPHAEL

**PARTENAIRES**

CCPF, ECAA, CACPL, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORÊT, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ASSOCIATIONS, EDUCATION NATIONALE

**INDICE DE PRIORITÉ**

**3**

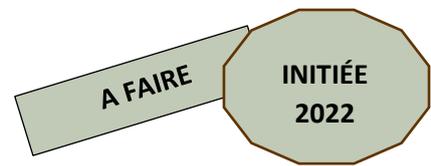
## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Dresser un état des lieux se basant sur un travail bibliographique et des échanges avec des personnes ressources du territoire (études, données SIG, fonctionnement et organisation de la gestion des déchets).
- Etablir des cartes regroupant de nombreuses données afin de géolocaliser les zones d'émission et les zones d'accumulation terrestres et de visualiser facilement les zones terrestres et littorales, potentiellement problématiques vis-à-vis de cette pollution.
- Analyser les mécanismes de transfert réalisés sur les cours d'eau du territoire et sur les courants littoraux afin de comprendre comment les déchets sont transférés jusqu'aux plages via ces deux types de vecteurs.
- Analyser par typologie de cours d'eau sur la partie terrestre les sites afin de représenter et de hiérarchiser les situations problématiques
- Produire un programme d'actions et le réaliser (campagne de sensibilisation « ici commence la mer », signature des chartes « Zéro déchet plastique » piloté par la Région Sud et « Plage sans déchet plastique » pilotée par le ministère de la Transition Ecologique pour certaines communes, pose de filets à macrodéchets au niveau d'exutoires, rédaction de charte « zéro déchet » pour les événements tels que le Red Bull Cliff Diving, programmation de journée « World Cleanup Day » et campagne de ramassage et de sensibilisation avec les scolaires)
- Installer des filets à déchets contre la pollution marine sur les communes littorales.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2021</b> <b>2022</b>	Définition d'un programme stratégique de prévention/élimination des macrodéchets sur le littoral du Grand Site de l'Estérel.	56.000,00 €	Région Sud
<b>2022</b>	Opération dépollution marine, commune de Saint-Raphaël	70.000,00 €	État/ Europe
<b>2023</b>	Installation de filets à déchets contre la pollution marine, commune de Fréjus	Projet portée par ECAA	
<b>2024</b> <b>2026</b>	Action pérenne		



**ACTION  
35**

**Orientation 5**  
PERENNISER LE GRAND SITE

Observer les évolutions et adapter la gestion du massif

**Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages**

**Contexte**

Le principe d'un Observatoire Photographique du Paysage (OPP) consiste à effectuer des prises de vues sur un territoire à intervalle de temps régulier. Afin de mobiliser le grand public, un concours photo « Mon paysage de l'Estérel » a été lancé en 2018 afin de collecter la variété des regards portés sur ce site. Ce sont ainsi 110 clichés qui ont été retenus et ont fait l'objet pour partie d'une exposition photo itinérante.

Dans la continuité de l'Observatoire du Paysage qui concerne la partie littorale, porté par l'Agence Régionale pour l'Environnement de la Région Sud depuis plusieurs années, présentant des photos prises depuis la mer, le Syndicat animera un Observatoire Photographie du Paysage qui permettra d'évaluer et de garder une traçabilité de l'impact sur le paysage des différentes politiques publiques, en particulier celles des actions du programme OGS. Il donnera un matériel rétrospectif permettant aux différents acteurs et gestionnaires de partager un même regard dynamique sur le travail accompli/à accomplir, d'observer de nouveaux enjeux et de faire évoluer leurs pratiques. Ces éléments serviront pour élaborer le dossier de demande de label "Grand Site de France".

**N.B :** l'Observatoire Photographique des Paysages sera complété par un Observatoire de la Fréquentation Terrestre et un Observatoire des Ecosystèmes Terrestres et Marins.

**Finalité de l'action**

- Constituer un outil de veille et d'alerte pour observer et analyser les évolutions du paysage selon un certain nombre de thèmes et constituer une base d'archives pour l'avenir,
- Evaluer l'impact des politiques publiques sur le paysage
- Ajuster les programmes d'actions en fonction des évolutions observées,
- Faire de l'Observatoire Photographique du Paysage un outil multithématique efficace d'aide à la décision « direct », pour le Comité scientifique OGS, et pour le gestionnaire du Grand Site,
- Communiquer sur les actions de l'OGS auprès des acteurs locaux, des gestionnaires et du grand public en tant qu'outil d'animation du Grand Site,
- Faire connaître la diversité des paysages de l'Estérel,
- Sensibiliser le Grand Public et les plus jeunes aux mécanismes d'évolution du paysage.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, ONF

**PARTENAIRES**

Arpe PACA (Agence Régional pour l'environnement de la Région Sud), OT/OTI, Agence Estérel Côte d'Azur, ONF

**INDICE DE PRIORITÉ**

**2**

## Descriptif de l'action

L'action vise à mettre en place un Observatoire Photographique du Paysage (OPP) selon une méthode précise, appuyée sur les retours d'expériences des Observatoire Photographiques des Grands Sites de France. L'OPP conçu comme un outil doit impérativement être analysable et valorisé (gestion du massif et sensibilisation). Il se concentrera sur l'évolution du paysage perçu, avec des critères d'analyse tels que l'identité des unités paysagères, le couvert végétal, l'urbanisme, la cohérence/qualité des aménagements, la mise en valeur de sites, des modes de gestion des espaces, de la présence/résorption de points noirs paysagers, de l'intégration paysagère des ouvrages de DFCI.

La sélection des prises de vue doit permettre d'observer l'évolution du paysage selon un certain nombre de thèmes ou de sites stratégiques (paysages identitaires, sites où des aménagements/projets OGS sont prévus, sites de la Réserve Biologique Intégrale, initiatives locales, urbanisme des lisières, couvert végétal, enrichissement, évolution de sites incendiés, etc.).

**Mettre en place l'Observatoire Photographique du Paysage** par la création d'une commission thématique, l'établissement d'un protocole avec des critères d'analyse et la mise en place de campagnes photographiques avec communication via le nouveau site internet.

**Analyser les campagnes photographiques** par la création d'une interface numérique participative reconduite tous les 3 ans et animation de l'analyse en interne, auprès du Comité scientifique et du COPILOGS.

**Valoriser l'OPP auprès des élus et des habitants** par la conception d'une interface numérique et communication sensibilisation tous les ans sur les résultats de l'OPP.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2018-2019	Concours photos « Mon paysage de l'Estérel » et exposition photos itinérante	3.000,00 €	
2023	Observatoire Photographique du Paysage Littoral Vu depuis la Mer	Projet porté par la DREAL PACA	
2024	Recherche de partenariat pour ambassadeurs photos	Mobilisation des effectifs	
2025	Mise en place de l'OPP	À déterminer	

## Axe 3 : Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public

### ORIENTATION 6 - Informer et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil



L'information et la communication sur le Grand Site de l'Esterel sont essentielles pour sensibiliser les personnes à la richesse et à la fragilité de cet environnement naturel. Il permet de faire prendre conscience de l'importance de le préserver et de le protéger.

En offrant un accueil chaleureux et en fournissant des informations aux visiteurs, on leur permet de mieux comprendre l'histoire, la géologie, la faune et la flore du massif de l'Esterel. Cela favorise l'éducation environnementale et peut susciter l'intérêt pour la protection de la nature. Cela contribue à préserver l'environnement et à minimiser les impacts négatifs des activités humaines sur cet espace naturel.

**ACTION 36**

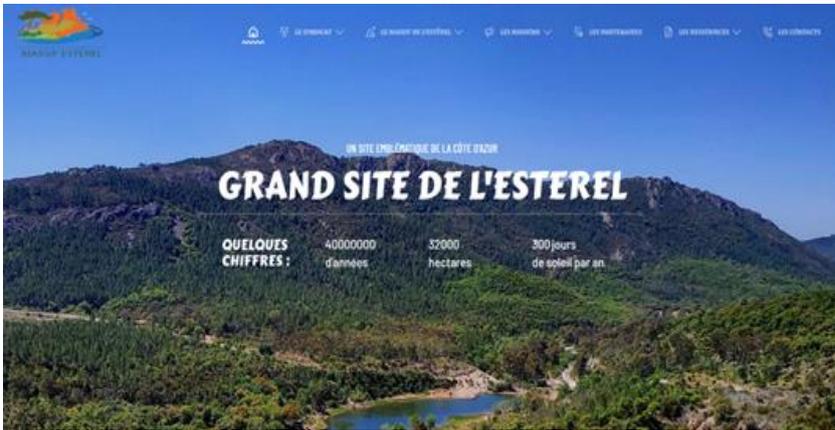
**Orientation 6**

INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LE GRAND SITE ET L'OFFRE D'ACCUEIL

**Créer les 1ers outils de communication du Grand Site**

**Contexte**

Parmi les outils de communication indispensables, peut être cité en priorité le site internet de la structure porteuse de la Démarche Grand Site de France. Vecteur essentiel de la communication sur le Grand Site du massif de l'Estérel, il s'agit d'un outil de présentation du territoire et sa démarche. Il s'adresse à de larges cibles, le grand public, mais également les institutions et professionnels. Il permet de sensibiliser les visiteurs et de valoriser le territoire tout en présentant la diversité des actions menées. C'est dans cet esprit que le site, véritable interface numérique d'échanges pourra être consulté sur tout support actuel (téléphone, ordinateur, tablette digitale) et évolué à chaque étape de la démarche pour refléter l'esprit et la méthode des Grands Sites.



Page d'accueil du site smgse.fr

**Finalité de l'action**

- Apporter de l'information aux usagers sur la structure gestionnaire du Grand Site et les patrimoines du massif de l'Estérel
- Sensibiliser sur les enjeux du territoire
- Être une interface d'échange des informations (Observatoire Photographique du Paysage)
- Mettre à disposition des informations institutionnelles sur les actions menées et à mener
- Offrir des photos et vidéos inspirantes et permettre le téléchargement de documents clef
- Présenter le territoire par des supports cartographiques à différentes échelles
- Présenter et expliquer les différents types de visites.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E

**PARTENAIRES**

RGSF, OT/OTI, AGENCE ESTEREL COTE D'AZUR, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ECAA, CCPF, CACPL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES MARITIMES, ASSOCIATIONS, ONF

**INDICE DE PRIORITÉ**

**1**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à proposer un site internet avec :

- Une page d'accueil où se trouvent les actualités,
- Un onglet relatif à la structure gestionnaire du Grand Site (historique, équipe politique et technique, vie du Syndicat)
- Un onglet relatif au massif de l'Estérel et aux études-cadres qui ont permis de le caractériser (Charte Forestière de Territoire Grand Estérel, Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier et Opération Grand Site)
- Un onglet relatif aux compétences et missions de la structure gestionnaire du Grand Site
- Un onglet relatif aux partenaires qui accompagnent la structure gestionnaire du Grand Site
- Un onglet relatif aux supports techniques et de communication à la structure gestionnaire du Grand Site
- Apporter l'information pertinente aux usagers pour leur donner envie de découvrir le site
- Créer le site internet en priorité, car c'est désormais le vecteur essentiel de la communication sur le Grand Site du massif de l'Estérel.
- Réaliser un cahier des charges, de fondre les informations de l'ancien site, de tester la maquette du nouveau site jusqu'à sa mise en ligne.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2023	Mise en ligne du site internet (actualisation de l'interface et des contenus, création d'un nouveau logo)	5.000,00 €	
2024 2026	Action pérenne		

**Orientation 6**

INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LE GRAND SITE ET L'OFFRE D'ACCUEIL

**Communiquer efficacement sur l'Opération Grand Site**

**Contexte**

La stratégie de communication pour le projet Opération Grand Site de l'Esterel doit être ciblée et bien pensée pour toucher toutes les parties prenantes impliquées dans le projet.

En développant une communication bien pensée et en utilisant les bons outils, le S.M.G.S.E peut être sûr d'informer efficacement sur le projet OGS et atteindre ses objectifs de sensibilisation, d'engagement et de participation.

Le choix d'informer, de sensibiliser et d'impliquer chaque partie prenante, permet de s'assurer que les messages soient diffusés via des canaux accessibles à chaque acteur.

Parmi les outils à considérer, on peut mentionner :

- La charte graphique,
- Le plan de communication,
- Un ensemble d'éléments opérationnels d'organisation et de fonctionnement, dont une carte patrimoniale et des guides d'itinéraires
- Une charte d'accueil



Aquarelle produite DIAG PP/SAP—SMGSE

**Finalité de l'action**

- Donner une visibilité claire sur le projet OGS
- Communiquer via des outils stratégiques selon le public
- Coordonner la communication territoriale sur le Grand Site
- Concevoir et mettre en œuvre la charte d'accueil du Grand Site

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E

**PARTENAIRES**

OT/OTI, AGENCE ESTEREL COTE D'AZUR, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ECAA, CCPF, CACPL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES MARITIMES, ASSOCIATIONS

**INDICE DE PRIORITÉ**

**2**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Réaliser une charte graphique,
- Créer une Newsletter électronique pour informer les lecteurs sur les dernières nouvelles et les événements de l'OGS,
- Organiser des réunions publiques pour répondre aux questions et susciter l'engagement de la communauté locale,
- Disposer d'une véritable stratégie de communication interne et externe au territoire qui sera déclinée en types de supports de communication (**fiches action 36 et 38**)
- Proposer une carte patrimoniale idéalement complétée d'une carte des unités paysagères, d'une partie médiation du patrimoine et sensibilisation à sa préservation.
- Proposer des guides d'itinéraires des sites à découvrir et des principaux itinéraires de sport de nature au départ des zones d'accueil cardinales et portes secondaires

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2022	Guides des itinéraires sur la commune de Roquebrune-sur-Argens	Mobilisation des effectifs	
2023	Guides des itinéraires sur la commune des Adrets-de-l'Estérel	Mobilisation des effectifs	
2024 2026	Continuité du développement de l'action	Coût à déterminer selon les projets	ECAA / CCPF / CACPL / Départements du Var et des Alpes-Maritimes

**ACTION 38**

**Orientation 6**

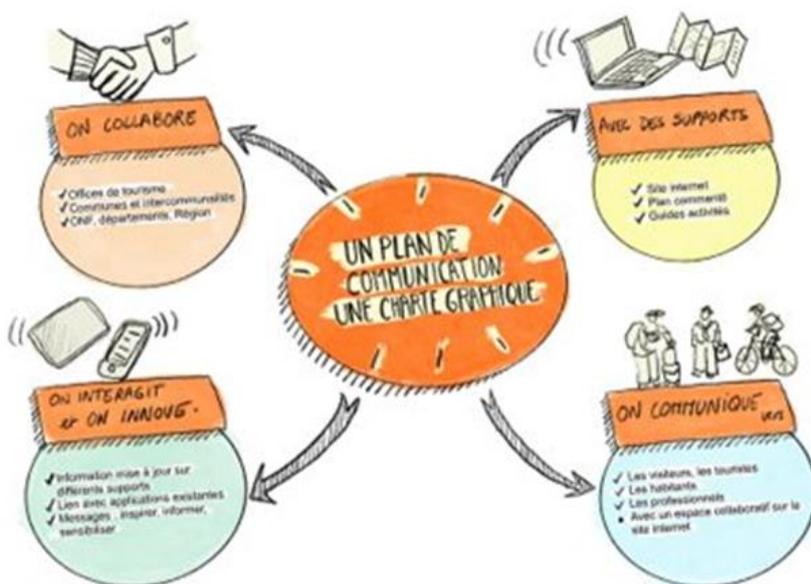
INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LE GRAND SITE ET L'OFFRE D'ACCUEIL

**Développer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Grand Site – Mise en œuvre de la charte d'accueil du Grand Site**

**Contexte**

La charte d'accueil du Grand Site met en avant la valeur patrimoniale et l'attachement profond aux lieux. Les caractéristiques uniques de ce site, qui le distinguent de manière objective et suscitent des émotions, sont révélés aux visiteurs. En mettant l'accent sur la beauté et la singularité du Massif, tout en sensibilisant les visiteurs à sa fragilité, la charte vise à encourager une expérience respectueuse et enrichissante tout en préservant l'environnement naturel et culturel exceptionnel de cette région. Cette charte adopte généralement une approche sensible du paysage pour :

- Transmettre la beauté et la singularité du Grand Site ainsi que la fragilité de son paysage, même en haute saison.
- Solliciter les sens des visiteurs en mettant en avant les sensations visuelles, auditives et olfactives uniques du Grand Site.
- Sensibiliser les visiteurs, les habitants locaux et les parties prenantes sur l'importance de préserver ce paysage.



Plan de communication présenté Journée d'échanges autour du Grand Site du Massif de l'Estérel – « Comment faciliter une communication cohérente sur le territoire »

**Finalité de l'action**

- Favoriser la collaboration avec la communauté locale, en mettant en valeur ses contributions à la préservation et à la gestion du Grand Site
- Partager les valeurs, les mots et les images
- Une communication qui s'appuie sur les professionnels du territoire
- Un réseau d'acteurs qui se connaissent et qui travaillent ensemble

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, ECAA

**PARTENAIRES**

OT/OTI, AGENCE ESTEREL COTE D'AZUR, COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ECAA, CCPF, CACPL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES MARITMES – ASSOCIATIONS, ONF

**INDICE DE PRIORITÉ**

2

## Descriptif de l'action

L'action consiste à avoir des engagements conjoints des acteurs du tourisme et du Grand Site par :

- Un partage de la vision du territoire grâce à un alignement des valeurs entre tous les acteurs concourant à la protection du site et au tourisme,
- Une proposition d'offre expérientielle du visiteur durant tout son séjour (hébergement, activités, rencontres, ...)
- Une proposition d'élargissement de l'offre sur les ailes de saison pour réduire la concentration de la fréquentation sur des lieux et période
- Une journée d'échange autour du Grand Site de l'Estérel s'est tenue le 20 septembre 2022 sur la thématique « comment faciliter une communication cohérente sur le territoire ? »

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2022	Journée d'échange	Mobilisation des effectifs des structures	
2024	Animation avec les acteurs du tourisme et de la communication pour production de la charte d'accueil		
2025 2026	Edition et application de la charte d'accueil		

## Axe 3 : Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public

### ORIENTATION 7 - Développement du projet de découverte et de médiation "Raconte-moi l'Esterel"



Le projet de découverte et de médiation "Raconte-moi l'Esterel" présente un intérêt majeur pour la région de l'Esterel et ses habitants, ainsi que pour les touristes et les amoureux de la nature. Cet espace naturel exceptionnel regorge de richesses naturelles, culturelles et historiques qu'il est essentiel de faire connaître et de préserver.

En apprenant à connaître ce territoire, les habitants et touristes seront davantage incités à le préserver et à en prendre soin. Cela favoriserait également le développement d'une identité locale forte et d'un sentiment d'appartenance à cette région.

**ACTION 39**

**Orientation 7**

DEVELOPPEMENT DU PROJET DE DECOUVERTE ET DE MEDIATION « RACONTE MOI L'ESTEREL »

Structuration du projet de découverte et de médiation « Raconte-moi l'Estérel »

**Animation, création de lieux d'exposition dans le cadre du « Centre d'information et de découverte éclaté »**

**Contexte**

Sur beaucoup de Grands Sites se trouvent une Maison du Grand Site, point focal pour la délivrance d'information auprès des touristes, habitants, professionnels, scolaires, ... Le cadre particulier de l'Estérel avec des flux de fréquentation éclatés et la contrainte des Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) empêchant l'existence d'Etablissement Recevant du Public en espaces naturel, a orienté le S.M.G.S.E vers un concept de plusieurs maisons de Grand Site réparties dans les villes et villages du périmètre OGS.

Ainsi, l'ensemble des communes se trouvent impliquées dans le principe de l'accueil du Grand Site. Les principes de base sont d'utiliser les lieux d'accueil existants (musées, Office de Tourisme, ...) pour recevoir les visiteurs extérieurs du Grand Site de l'Estérel et les habitants afin de proposer une information d'ensemble (politique de marque « Grand Site » avec carte, offre, guides, boutiques de souvenirs, expositions photographiques, etc.) associée à une médiation particulière liée au patrimoine présent sur la commune visitée.



Office de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens

**Finalité de l'action**

- Sensibilisation des visiteurs aux patrimoines naturels et culturels du Grand Site,
- Sensibilisation des visiteurs aux enjeux en présence (risque incendie, biodiversité, urbanisation, ...),
- Création d'une synergie avec implication des acteurs professionnels qui deviendront des « ambassadeurs du Grand Site » par le biais d'une formation délivré par le gestionnaire du Grand Site.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNÉ-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, OT/OTI, ECCA

**PARTENAIRES**

S.M.G.S.E, ECCA, CCPF, CACPL

**INDICE DE PRIORITÉ**

**3**

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en valeur :

- La Maison de l'Archéologie à Roquebrune-sur-Argens en lien avec la mise en valeur des abris-sous-roche préhistoriques de la Bouverie,
- Le musée de l'Archéologie de Fréjus et Saint-Raphaël,
- La médiathèque des Adrets-de-l'Esterel avec l'exposition sur les outils et machines d'antan,

Et à participer à la mise en place de :

- Une Maison du Grand Site orientée sur le volet marin à Théoule-sur-Mer au sein de la zone cardinale Est,
- Une maison des guides et un musée en plein air (CAREX) à Bagnols-en-Forêt,
- Une valorisation des meulrières et anciennes exploitations de rhyolite sur la commune de Puget-sur-Argens au sein de la zone d'accueil cardinale Ouest.
- La création de la maison du Grand Site de l'Esterel, composé de deux niveaux
  - Niveau 1 : pour l'office de tourisme intercommunal et une salle d'exposition permanente avec mise en valeur des caractéristiques de l'Estérel (faune, flore, minéraux, outils, ...) ainsi qu'une partie destinée à des expositions temporaire
  - Niveau 2 : un rez-de-jardin où se situera une salle de conférences polyvalente.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>2023</b> <b>2026</b>	Étude et travaux maison du Grand Site de l'Esterel aux Adrets-de l'Esterel	3.200.000,00 €	Europe / État / Région Sud/ Département du Var
<b>2024</b> <b>2026</b>	À déterminer		

**ACTION  
40**

**Orientation 7**

DEVELOPPEMENT DU PROJET DE DECOUVERTE ET DE MEDIATION  
« RACONTE MOI L'ESTEREL »

Structuration du projet de découverte et de médiation « Raconte-moi l'Estérel »

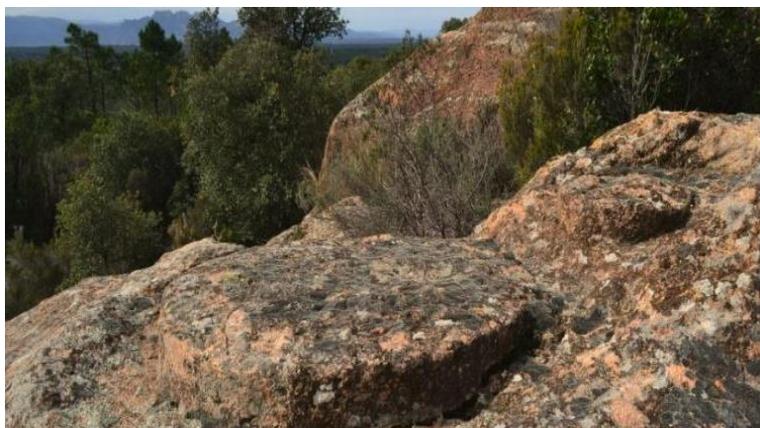
**Définition et aménagement d'itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques), et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires**

**Contexte**

Le projet de découverte et de médiation autour du patrimoine de l'Estérel intègre quatre éléments structurants qui sont :

- Une histoire géologique, dont l'histoire du volcanisme de l'Estérel (280 – 240 MA),
- Un paysage remarquable par ses points de vue panoramique, qui sont à la fois des éléments d'émotions paysagers, mais aussi des supports possibles en termes de lecture de paysages,
- Des patrimoines naturels et culturels à faire découvrir et pour lesquels un message de sensibilisation est à délivrer,
- Une histoire humaine dont l'empreinte est encore bien présente.

Des promenades et petites randonnées thématiques seront développées pour découvrir ces éléments structurants. Ils doivent rester des circuits de promenade accessibles au plus grand nombre. Le principe de médiation sur ces circuits devra rester le plus léger possible afin de ne pas surcharger l'espace naturel de mobiliers inutiles.



Meulières Romaines © Estérel Côte d'Azur

**Finalité de l'action**

- Donner à découvrir le patrimoine du Grand Site,
- Renforcer l'attractivité du Grand Site par une identité forte,
- Aménagement des balades thématiques sur l'ensemble du territoire et promotion de balades virtuelles dites « connectées »,
- Conception des contenus pédagogiques adaptés.
- Connexion avec la création du futur Géoparc Maures/Esterel du Département du Var

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE**

COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, S.M.G.S.E

**PARTENAIRES**

CCPF, ECAA, CACPL, ONF, DREAL PACA, CL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES MARITIMES, EDUCATION NATIONALE

**INDICE DE PRIORITÉ**

2

## Descriptif de l'action

L'action consiste à mettre en place :

- Un plan d'interprétation du patrimoine afin de répartir uniformément les circuits sur le territoire du Grand Site,
- Une déclinaison des projets de valorisation/préservation en lien avec les sites emblématiques du Grand Site, le volcanisme, les paysages, la biodiversité et l'action humaine,
- Du matériel de médiation sur le terrain (bloc diagramme, lutrin, guide papier et/ou numérique...),
- Du matériel d'interprétation type table d'orientation ou table de lecture du paysage.

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
2022	Sentier découverte des grottes préhistoriques de la Bouverie	5.000,00 € (mise en valeur des grottes et signalétique du chemin de découverte)	
2023 2024	Sites des Meulières Pierre du coucou, Bagnols-en-Forêt La Lieutenante, Puget-sur-Argens	60.000,00 € A définir	
2024	Balades connectées proposées par l'ONF Roussivau, Notre-Dame, Cap-Roux	55.000,00 €	Etat / Région Sud / ECAA / Département du Var
2025 2026	À déterminer		

**ACTION  
41**

**Orientation 7**

DEVELOPPEMENT DU PROJET DE DECOUVERTE ET DE MEDIATION  
« RACONTE MOI L'ESTEREL »

Développer le potentiel élevé de l'Estérel comme lieu de recherche et de pédagogie

**Développer des partenariats avec l'Éducation nationale**

**Contexte**

Sensibiliser, éduquer, former et diffuser des connaissances sur le massif de l'Estérel. Autant de leviers d'éducation à la culture, à l'environnement et au développement durable mis en avant dans le projet Opération Grand Site de l'Estérel, pour permettre d'appréhender pleinement les richesses du massif et de favoriser la vie socio-culturelle.

Le Grand Site de l'Estérel étant axé sur la thématique de la volcanologie, il doit pouvoir proposer, à terme, un support pédagogique fort sur ce sujet en sollicitant les scolaires et universités. Par ailleurs, la richesse paysagère, faunistique et floristique ainsi que son exploitation par les hommes sont à valoriser.

La mise en place de programmes de formation spécifiques relatifs à la géologie, à la biodiversité, à l'archéologie de la région, pourrait être destinée aux étudiants, mais aussi aux professionnels intéressés par ces thématiques.

Les avantages de ce partenariat seraient nombreux, notamment en termes d'exploration scientifique et de découverte.



*Les enfants du centre de loisirs de l'Estérel en sortie pédagogique*

**Finalité de l'action**

- Valoriser le haut potentiel pédagogique de l'Estérel pour le public et les écoles,
- Approfondir les connaissances et stimuler les intérêts scientifiques sur le massif
- Explorer le massif de manière responsable, en respectant l'environnement et en apprenant à préserver la nature.

**SECTEURS CONCERNÉS**

Périmètre du Grand Site

**MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE**

S.M.G.S.E, ONF, ECAA

**PARTENAIRES**

COMMUNES DE FREJUS, SAINT-RAPHAEL, BAGNOLS-EN-FORET, LES ADRETS-DE-L'ESTEREL, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS et THEOULE-SUR-MER, ONF, CL, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES, DREAL PACA, PND ESTEREL, EDUCATION NATIONALE

**INDICE DE PRIORITÉ**

2

## Descriptif de l'action

L'action consiste à :

- Développer un projet éducatif de territoire autour de sorties pédagogiques afin d'éduquer au développement durable, de favoriser le développement de l'esprit critique, de faire débattre les élèves
- Recherche de partenariats avec des universités en matière de recherche et de formation
- Identifier les universités partenaires potentielles (École du paysage de Versailles, université de Nice)
- Mettre en place les Balades connectées « géologie » avec l'ENSG de Nancy déjà sollicitée pour le sentier commémoratif de la catastrophe du barrage de Malpasset
- Maintenir le partenariat entre l'éducation nationale et le service biodiversité (Natura2000) et l'Observatoire marin qui permet de faire découvrir les sites naturels du territoire, d'accompagner en mode projet les classes engagées dans un label des Aires Educatives (Aires Marines et Aires Terrestres Educatives).

## Calendrier prévisionnel et coût prévisionnel

Calendrier prévisionnel		Coût estimé HT	Partenaires financiers potentiels Hors financements ingénierie OGS
<b>Depuis 2019</b>	Engagement de plusieurs classes (aires marines éducatives) pour mettre en œuvre un projet de connaissance et de protection du milieu littoral et marin	Projets portés par Natura 2000 et l'Observatoire Marin	
<b>2020</b>	Sentier commémoratif de la catastrophe du barrage de Malpasset	5.000,00 €	
<b>2023</b>	Accompagnement de 2 497 élèves sur différents projets	Projets portés par Natura 2000 et l'Observatoire Marin	
<b>2023 2024</b>	Balade connectée Mont Vinaigre	6.000,00 €	

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS																			
N° action	Intitulé de l'action	Prio rité	Maîtrise d'ouvrage	2022			2023			2024			2025		2026		2027-2030		Subvention attendue
				Proposition de planning de réalisation			2024			2025			2026		2027-2030				
ORIENTATION 1 : FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRÉSERVER SON INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE																			
Axe 1 : PRÉSERVER LE PAYSAGE ET VALORISER LE PATRIMOINE																			
Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion du massif																			
Préserver l'intégrité paysagère et environnementale du massif																			
Axe 1																			
Action 1	Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site	1	SMGSE, ONF	383 000,00 €	313 000,00 €	Action pérenne	696 000,00 €	556 800,00 €	Europe/ Etat / Région Sud CD83										
Action 2	Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes	1	SMGSE, CEN PACA, ECAA, ONF, DÉPARTEMENT DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES	projet porté par CD06 et ONF	projet porté par ECAA, ONF et SMGSE: 1500,00 €	Action pérenne	1 500,00 €												
Axe 1																			
Action 3	Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et visiteurs	1	SMGSE	Réunions avec les CCFF et réunions publiques	Réunions avec les CCFF et réunions publiques	Action pérenne	62 000,00 €												
Action 4	Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs	1	SMGSE, REGION SUD		Recrutement de 4 emplois saisonniers 50 000,00 €	Action pérenne	62 000,00 €	33 448,00 €	Région Sud										
Action 5	Réduire l'impact paysager d'aménagements existants	1	ONF	Mise en place de panneau routiers au couleur de la charte graphique	Chantiers bénévoles : SMGSE	Action pérenne	2 000,00 €												
Action 6	Requalification de portions de routes goudonnées intérieures	1	SMGSE, ONF	Travail préparatoire d'identification des secteurs d'intervention prioritaires	Travail préparatoire d'identification des secteurs d'intervention prioritaires	Action pérenne	250 000,00 €	75 000,00 €	Région Sud										
Axe 1																			
Préserver la mosaïque de paysages du massif																			
Action 7	Promouvoir les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques pour la DFCI, les paysages et la biodiversité	2	SMGSE, ONF	Engagement de 3 éleveurs pour 5 ans, sur les communes de Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens	Prévision de travaux et estimation financière	Action pérenne													
Action 8	Préserver l'apiculture dans l'Estérel	2	SMGSE, ONF	État des lieux	Etude de faisabilité porté par l'ONF Entretien et Restauration des ruchers SMGSE: 50 000,00 €	Action pérenne	50 000,00 €	15 000,00 €	Région Sud en attente du CD83										
Action 9	Valoriser les produits de terroir de l'Estérel	3	Intercommunalités et Communes	Création du drive fermier sur la commune de Puget-sur-Argens projet porté par ECAA	Identification des produits et des points de vente Communication et diffusion via le site SMGSE	Action pérenne	1 100 000,00 €		Europe/ Région Sud / CD83										
Axe 1																			
Préserver les paysages identitaires et habités du massif ainsi que leur patrimoine historique																			
Action 10	Mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel	3	ONF	SMGSE : Définition d'un projet de réhabilitation pour la maison forestière du Dramont en vue d'acquisition par le SMGSE	Réunion de travail pour étudier les intentions de projet par maison (UDAP, DREAL PACA et ONF)	Action pérenne													
Action 11	Préserver le patrimoine de villégiature et son paysage de ville jardin	3	Communes concernées	Classement Sites Patrimoniaux Remarquables à Saint-Raphaël	Elaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) (Saint-Raphaël)	Action pérenne													

Action	N° action	Intitulé de l'action	Priorité	Proposition de planning de réalisation					Estimation financière	Subvention attendue
				2022	2023	2024	2025	2026		
Action 12	2	Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur		SMGSE : Cartographier les éléments existants du petit patrimoine avec relevé photographique	SMGSE : Chantiers bénévoles (Ouvrages d'art patrimoniaux)	SMGSE : Chantiers bénévoles (Ouvrages d'art patrimoniaux)	SMGSE : Chantiers bénévoles (Ouvrages d'art patrimoniaux)	SMGSE : Chantiers bénévoles (Ouvrages d'art patrimoniaux)	10 000,00 € / an	A rechercher
Action 13	1	Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 1		Travaux Grottes de la Bouverie 25 000,00 €	Rocher de Roquebrune Restauration des finétraires pédestres 85 000,00 €	Notre-Dame d'Afrique 120 000,00 €	Etude environnementale Pic de l'Ours 6 400,00 €	Etudes APS/APD 36 000,00 € Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation + Consultation	517 600,00 €	158 280,00 € Région Sud et CD83 + A rechercher
Action 14	3	Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 2		SMGSE, communes concernées, ONF	Etudes préalable, Lac de l'Avellan - Site de promenade et de pêche de loisirs, abaissement du barrage	Etudes préalables, Lac de l'Avellan - Site de promenade et de pêche de loisirs, abaissement du barrage	A définir	A définir	A déterminer	A rechercher
<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS</b>										
<b>ORIENTATION 2 : REVELER L'EXCEPTIONNEL - PRESERVER LES SITES SENSIBLES TERRESTRES ET MARINS</b>										
Axe 1				Préserver les milieux terrestres de grande sensibilité écologique des impacts de la fréquentation						
Action 15	1	Canaliser les cheminements et éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique		Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens	Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Les Ardreis-de-l'Estérel	Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Les Ardreis-de-l'Estérel	Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Les Ardreis-de-l'Estérel	Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Les Ardreis-de-l'Estérel	50 000,00 €	15 000,00 € Région Sud
Axe 1				Préserver et mettre en valeur l'espace marin du Grand Site						
Action 16	3	Développer un schéma d'accueil du public marin Grand Site		COMMUNE DE THEOULE-SUR-MER, CACPL, ECAA, ONF	A définir	A définir	A définir	A définir	A déterminer	
Axe 1				Mettre en valeur les sites exceptionnels / préserver l'intime et les espaces sensibles						
Action 17	1	Réhabilitation écologique et paysagère du lac du Grenouillet et du site de l'ancien Lac de l'Ecuruil		Etude préalable niveau Diagnostic 60 000,00 €	Etude préalable de niveau APS et APD dont scénarios 60 000,00 €	Etude préalable de niveau APS et APD dont scénarios	Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation + Consultation	Travaux de réhabilitation 450 000,00 €	570 000,00 €	Etude : 54 000,00 € Région Sud / Agence de l'Eau Travaux : 135 000,00 € + A rechercher
<b>AXE 2 : AMELIORER L'ACCUEIL ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX</b>										
<b>ORIENTATION 3 - ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE</b>										
Action 18	1	Encadrer les process d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site		Etude Plan Paysage et Schéma d'Accueil du Public Définition et validation de la charte signalétique Emergence du pôle travaux	Procédures d'aménagement et application de la charte d'aménagement	Procédures d'aménagement et application de la charte d'aménagement	Procédures d'aménagement et application de la charte d'aménagement	Procédures d'aménagement et application de la charte d'aménagement	Etude : 125 000,00 € Mobilisation des effectifs	96 200,00 € Région Sud / Etat / CD06
Action 19	1	Définition / réalisation et pose de la signalétique du Grand Site		Concevoir / élaborer techniquement la gamme de signalétique 20 000,00 €	Pose de poteaux-flèches : 10 Roquebrune-sur-Argens, 19 Puget-sur-Argens, 14 Bagnols-en-Forêt, 73 Saint-Rapaaël permis d'aménager et demande préalable 34 000,00 €	Pose de poteaux-flèches : 10 Roquebrune-sur-Argens, 19 Puget-sur-Argens, 14 Bagnols-en-Forêt, 73 Saint-Rapaaël permis d'aménager et demande préalable 100 800,00 €	Pose de poteaux-flèches : 34 Saint-Rapaaël permis d'aménager et demande préalable 34 000,00 €	A définir	203 000,00 €	54 000,00 € Région Sud A rechercher
Axe 2				Aménager les zones d'accueil cardinales et portes d'entrée secondaires du Grand Site avec développement des mobilités douces						
Action 20	1	Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Sud (ZACS) Agay/Gradais/Bellebarbe/Anthéor et du pôle multimodal		Etudes environnementales et Diagnostic 48 900,00 €	Etudes APS/APD 31 000,00 €	Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation	Consultation	Réalisation de travaux 870 000,00 €	949 900,00 €	50 000,00 € Etat 261 000,00 € Région Sud + A rechercher
Action 21	2	Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Est (ZACE) et du pôle multimodal		Etude, permis, autorisation environnementale Loi sur l'eau	Etude, permis, autorisation environnementale Loi sur l'eau	Etude, permis, autorisation environnementale Loi sur l'eau	Réalisation de travaux	Réalisation de travaux	9 000 000,00 €	Région Sud / Etat / CD06

N° action	Intitulé de l'action	Prévisibilité	Maîtrise d'ouvrage	Proposition de planning de réalisation				Estimation financière	Subvention attendue
				2022	2023	2024	2025		
<p>Mettre en valeur les routes emblématiques du massif</p> <p><b>TABEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS</b></p>									
<p><b>ORIENTATION 4 : METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRE</b></p>									
Action 26	Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de nature	1	SMGSE	Convention FFRP83 60 000,00 €	Convention FFRP83 Travaux de remise à niveau des itinéraires 159 900,00 €	Convention FFRP83 Travaux de remise à niveau des itinéraires 240 000,00 €	Convention FFRP83 Travaux de remise à niveau des itinéraires 120 000,00 €	Travaux de remise à niveau des itinéraires 120 000,00 €	Identification boules 32 250,00 € Région Sud Itinéraires : 227 970,00 € Région Sud + A.rechercher
Action 27	Gestion des sites d'escalades aménagés du Grand Site	1	SMGSE, ONF	Convention FFME 28 800,00 €	Convention FFME 28 800,00 €	Convention FFME 28 800,00 €	Convention FFME 28 800,00 €	Convention FFME 28 800,00 € / an	
Action 28	Réalisation d'une Charte des manifestations	2	SMGSE, ONF		Elaboration de de la charte en comité de concertation	Application de la charte	Application de la charte	Application de la charte	Mobilisation des effectifs
<p><b>ORIENTATION 5 - PERENNISER LE GRAND SITE</b></p>									
<p><b>AXE 3 - ETABLIR UNE GESTION DURABLE POUR LE GRAND SITE ET SENSIBILISER LE PUBLIC</b></p>									
Action 29	Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du SMGSE avec les enjeux de l'OGS	1	SMGSE	Recrutement de deux techniciens constituant le pôle travaux					Intégré au coût de fonctionnement de la structure
Action 30	Réviser le périmètre de l'OGS	2	SMGSE	Animation du projet	Validation du périmètre d'extension	Rédaction de convention SMGSE et commune du Muy			Mobilisation des effectifs
Action 31	Préserver le Grand Site en élargissant le périmètre du site classé du Grand Site	3	DREAL PACA		Lancement d'une étude de classement	Poursuite de l'étude	Poursuite de l'étude	Poursuite de l'étude	Mobilisation des effectifs
Action 32	Protéger le Grand Site de menace écologique et paysagère	3			Surveillance accrue sur les futurs projets	Surveillance accrue sur les futurs projets	Surveillance accrue sur les futurs projets	Surveillance accrue sur les futurs projets	Mobilisation des effectifs

Observer les évolutions et adapter la gestion du massif												
Axe 3	Action 33	Poursuite de l'animation de l'observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site	2	SMGSE	2016/2018 Acquisition des éco-compteurs 42 000,00 € Etude de fréquentation 60 000,00 €	Suivi de fréquentation annuel avec rédaction du rapport	Suivi de fréquentation annuel avec rédaction du rapport	Suivi de fréquentation annuel avec rédaction du rapport	Suivi de fréquentation annuel avec rédaction du rapport	102 000,00 € Mobilisation des effectifs	45 000,00 € Région Sud / CDR3	
	Action 34	Etablir un diagnostic concernant l'arrivée de macrodéchets en zone littorale et marine	3	SMGSE, ECAA, Communes concernées	SMGSE : Définition d'un programme stratégique de prévention/élimination des macrodéchets sur le littoral du Grand Site de l'Estérel 56 000,00 € Commune Saint-Raphaël ; Opération dépollution marine, commune de Saint-Raphaël 70 000,00 €	ECAA : Installation de filets à déchets contre la pollution marine, commune de Fréjus	Action pérenne	Action pérenne	Action pérenne	1126 000,00 € Région Sud ECAA; Etat / Europe		
	Action 35	Mettre en place un observatoire photographique des Paysages - Opp	2	SMGSE, ONF		Recherche de partenariat pour ambassadeurs photos	Mise en place de l'Opp	Poursuite de l'Opp	Poursuite de l'Opp	A déterminer		
<b>ORIENTATION 6 : INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LE GRAND SITE ET L'OFFRE D'ACCUEIL</b>												
	Action 36	Création des premiers outils de communication du Grand Site	1	SMGSE		Mise en ligne du site internet	Poursuite de l'actualisation du site	Poursuite de l'actualisation du site	Poursuite de l'actualisation du site	5 000,00 €		
	Action 37	Communiquer efficacement sur l'Opp	2	SMGSE	Guides des itinéraires sur la commune de Roquebrune-sur-Argens	Guides des itinéraires sur la commune des Adrets-de-l'Estérel	Poursuite du développement de l'action	Poursuite du développement de l'action	Poursuite du développement de l'action	A déterminer		
	Action 38	Développement et mise en œuvre de la stratégie de communication du Grand Site et mise en œuvre de la charte d'accueil du Grand Site	2	SMGSE, ECAA	Journée d'échange réseau des Grands Site de France et les acteurs de la communication	Animation avec les acteurs du tourisme et de la communication pour production de la charte d'accueil	Edition et application de la charte d'accueil	application de la charte d'accueil	application de la charte d'accueil	Mobilisation des effectifs des structures		
<b>ORIENTATION 7 : DEVELOPPEMENT DU PROJET DE DECOUVERTE ET DE MEDIATION "RACONTE MOI L'ESTEREL"</b>												
Structuration du projet de découverte et de médiation "Raconte moi l'Estérel"												
<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS</b>												
Proposition de planning de réalisation												
N° action	Intitulé de l'action	Priorité	Maîtrise d'ouvrage	2022	2023	2024	2025	2026	2027-2031	Estimation financière	Subvention attendue	
Action 39	Animation/ création de lieux d'exposition dans le cadre du « Centre d'information et de découverte éclaté »	3	Communes, Office de Tourisme Intercommunal, ECAA	Etude maison du Grand Site de l'Estérel aux Adrets de l'Estérel	Etude maison du Grand Site de l'Estérel aux Adrets de l'Estérel	Travaux maison du Grand Site de l'Estérel aux Adrets de l'Estérel	Travaux maison du Grand Site de l'Estérel aux Adrets de l'Estérel	Travaux maison du Grand Site de l'Estérel aux Adrets de l'Estérel	A définir	3 200 000,00 €	Europe / Etat / Région Sud / CDR3	
Action 40	Définition et aménagement d'itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques) et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires	2	Communes concernées, ONF, SMGSE	Sentier découverte des grottes préhistoriques de la Bouverie 5 000,00 €	Sites des Meulrières Pierre du coucou Bagnois-en-Forêt 60 000,00 €	Sites des Meulrières La Lieutenante - Puget-sur-Argens à définir Balades connectées proposées par l'ONF Rousivau, Notre-Dame, Cap-Roux 55 000,00 €	A définir	A définir	A définir	115 000,00 €	Arechercher	
Axe 3				Développer le potentiel éducatif de l'Estérel comme lieu de recherche et de pédagogie								
Action 41	Développer des partenariats avec l'Education nationale	2	SMGSE, ONF, ECAA	Balade connectée Mont Vinaigre 6 000,00 € Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation	Balade connectée Mont Vinaigre 6 000,00 € Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation	Balade connectée Mont Vinaigre 6 000,00 € Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation	A définir	A définir	A définir	6 000,00 €		



## GRAND SITE ESTÉREL

